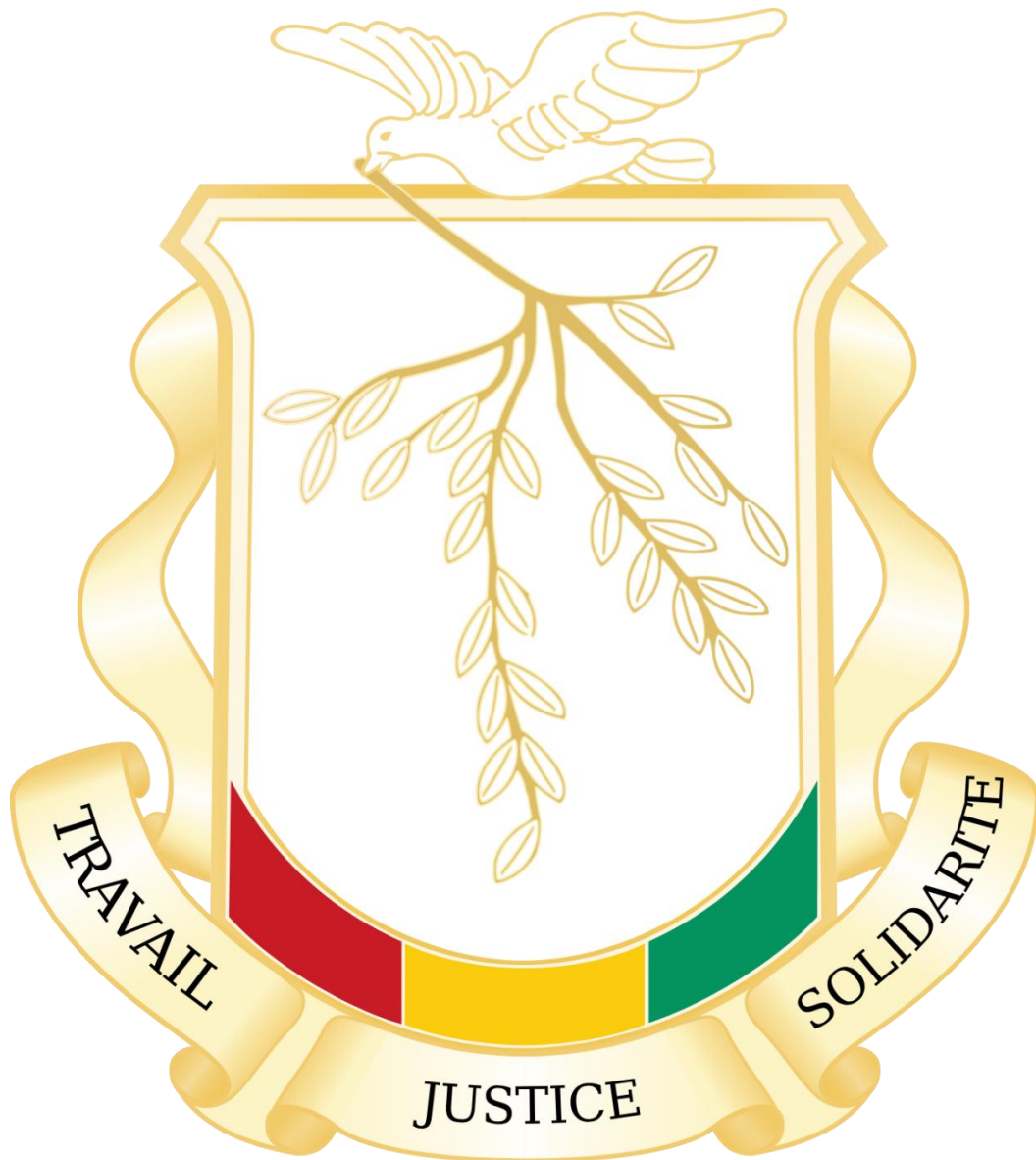


REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



CDN 3.0 de la République de Guinée

Octobre 2025

Guinée

*CDN 3.0 de la République de Guinée
Octobre 2025*

Résumé

1. Contexte général

La République de Guinée, signataire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris, s'est engagée depuis plusieurs années à renforcer ses actions en faveur du climat. La présente CDN 3.0 (2026–2035) s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris dans la CDN 2.0 de 2021 et vise à élever le niveau d'ambition nationale en matière d'atténuation et d'adaptation, conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD), au Programme Simandou 2040, à la Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (SNCC) et au Code de l'Environnement qui encadre les politiques nationales de planification et de gouvernance environnementale.

La CDN 3.0 a été révisée en amont de la trentième Conférence des Parties (COP-30) de Belém au Brésil. Elle résulte d'un processus participatif et inclusif coordonné par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), avec le soutien du Système des Nations Unies, de la Banque Mondiale, du *NDC Partnership* et de l'ensemble des ministères sectoriels, collectivités, organisations de la société civile, chercheurs, médias et secteur privé.

2. Processus d'élaboration et de validation

Le processus de révision et d'élaboration de la CDN 3.0 s'est déroulé sur la période 2024–2025, selon une approche multisectorielle et interinstitutionnelle. Il a reposé sur :

- une évaluation technique de la mise en œuvre de la CDN 2.0 réalisée fin 2024,
- une actualisation des inventaires d'émissions avec le premier Rapport Biennal Actualisé (BUR-1) de 2024 et le quatrième Rapport National d'Inventaire (NIR-4),
- un lancement du processus de révision de la CDN 3.0 au cours du premier semestre 2025,
- une analyse des risques climatiques et de vulnérabilités par secteur,
- des consultations nationales et régionales dans les huit régions administratives de Guinée,
- un atelier national de validation, tenu à Conakry le 16 octobre 2025, présidé par Madame Djami Diallo, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, et réunissant l'ensemble des parties prenantes publiques, privées et communautaires. L'atelier a approuvé la version finale de la CDN 3.0 (sous réserve d'intégrer les recommandations relatives à la priorisation sectorielle, la budgétisation, la jeunesse, le genre et la communication publique en langues nationales).

En conclusion, par rapport à la précédente CDN 2.0 datée de 2021, la CDN 3.0 relève son ambition en atténuation comme en adaptation : elle élargit les secteurs couverts, renforce les instruments de financement et de suivi, et s'aligne sur les nouvelles dynamiques nationales, notamment le Programme Simandou 2040. Pour ce qui est du volet atténuation, l'objectif hors AFAT passe de 17 % (CDN 2.0) à 20 % en scénario conditionnel, grâce à la mise à jour des inventaires et à une meilleure qualité des données. Les 7 engagements d'atténuation sont maintenus, voire renforcés. Côté adaptation, les trois engagements de 2021 (eau/écosystèmes ; zones côtières ; systèmes agricoles-pastoraux-halieuistiques) sont rehaussés et complétés par quatre nouveaux engagements dans le domaine de la santé publique et des services d'eau,



d'assainissement et d'hygiène, de l'éducation et la promotion de la famille, des enfants et des jeunes avec une dimension intergénérationnelle, des infrastructures et de l'aménagement du territoire, et des mobilités liées au climat, appuyés par un MRV adaptation et une gouvernance consolidée.

3. Contexte économique et climatique

La Guinée dispose d'un capital naturel exceptionnel : 6,1 millions d'hectares de forêts, plus de 350 km de littoral, des réserves hydriques considérables et un potentiel énergétique important (hydroélectricité, solaire, biomasse). Ainsi, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de la Guinée est passée à 5,7 % en 2024, portée à la fois par les secteurs minier et non minier, et pourrait atteindre un niveau proche des deux chiffres à moyen terme, sous l'effet de l'entrée en production du fer de Simandou. L'essor attendu des exportations de minerai de fer d'ici 2026 devrait accélérer la croissance du PIB, mais il risque également d'accentuer les défis déjà présents en matière d'inclusion économique.

Le pays demeure aussi vulnérable à la variabilité climatique, aux sécheresses localisées, aux inondations récurrentes, à la dégradation des terres et à l'érosion côtière.

Les impacts du changement climatique affectent déjà la production agricole et halieutique, la santé publique, les infrastructures, ainsi que les moyens d'existence des populations rurales et côtières, provoquant parfois des mouvements migratoires internes.

4. Objectifs d'atténuation

La CDN 3.0 actualise les objectifs de la CDN 2.0 de 2021, en intégrant de nouvelles données sectorielles et des hypothèses économiques actualisées. L'année de base est 2020, l'année de référence est 2035 et les projections du scénario de référence atteignent 100 063 ktCO₂e (dont 15 543 ktCO₂e hors AFAT) en 2035. L'ensemble des scénarios repose sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la modernisation des procédés industriels, la gestion durable des déchets et la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des terres.

Champ couvert	BAU 2035 (ktCO ₂ e)	Objectif inconditionnel	Objectif conditionnel	Émissions cibles 2035 (ktCO ₂ e)
Energie, Déchets et IPPU (hors AFAT)	15 543	– 9,7 %	– 20 %	14 035 / 12 434
Economie entière (avec AFAT)	100 063	– 17 %	– 49 %	83 052 / 51 032

Ces objectifs vont de pair avec les **sept engagements structurants** pour orienter la transition bas carbone du pays, à savoir :

1. Prioriser le déploiement à grande échelle des énergies renouvelables pour la production d'électricité.
2. Moderniser la filière bois-énergie et orienter la production de chaleur vers des solutions entièrement renouvelables.
3. Enrayer la déforestation en généralisant la gestion durable des forêts et en étendant le réseau d'aires protégées.
4. En cohérence avec le Programme Simandou 2040, appuyer le secteur minier pour l'orienter vers une trajectoire de neutralité carbone (zéro émission nette).



5. Rehausser l'efficacité énergétique et logistique du système national de transport afin de réduire coûts et émissions.
6. Généraliser la collecte performante des déchets urbains et leur valorisation (tri, recyclage, compostage, valorisation énergétique) pour réduire émissions et pollution.
7. Engager le secteur agricole sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, via des pratiques sobres en émissions et la séquestration accrue dans les sols et les systèmes agroforestiers.

La CDN 3.0 consolide et renforce ces engagements tout en intégrant de nouvelles dynamiques nationales, notamment le Programme Simandou 2040, qui définit une vision de développement industriel, logistique et énergétique durable autour du corridor minier. Ces engagements renforcés se traduisent par une ambition accrue par rapport à la CDN 2.0 de 2021.

5. Objectifs d'adaptation

Les engagements pris dans la CDN 2.0 de 2021 sont renforcés et de nouveaux engagements sont également pris. Les trois engagements existants dont les ambitions ont été revues à la hausse sont :

1. la protection et la gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes naturels,
2. la protection, la conservation et la gestion des écosystèmes, la redynamisation des activités économiques et le renforcement de la résilience des populations de sa zone côtière,
3. le renforcement de la résilience des systèmes agricoles, pastoraux et halieutiques, et l'accompagnement des efforts d'adaptation des communautés rurales.

La CDN 3.0 conserve et renforce donc ces trois engagements, tout en y ajoutant quatre nouveaux engagements, en réponse à la montée des vulnérabilités sociales et infrastructurelles :

4. Vers une santé résiliente et accessible pour le bien-être des populations : le renforcement des systèmes de santé, l'intégration de la surveillance épidémiologique climatique, l'amélioration de la couverture sanitaire, et un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement (WASH).
5. Éducation pour tous, égalité pour toutes, résilience pour chaque famille : l'intégration de l'éducation climatique dans les programmes scolaires, la construction d'écoles résilientes, la promotion de la participation des filles et des femmes, et le renforcement des filets sociaux pour les ménages vulnérables.
6. Repenser le territoire, réinventer les infrastructures, réenchanter l'habitat : la conception d'infrastructures résilientes aux aléas, l'intégration du climat dans les normes de construction et dans les plans d'urbanisme, la promotion de bâtiments verts et de micro-réseaux solaires.
7. Migrations climatiques : prévoir, protéger, accueillir : la reconnaissance du lien entre les changements climatiques, les déplacements de population et la sécurité humaine ; l'inclusion de mesures de prévention et d'appui aux communautés d'origine et d'accueil.

Ces sept engagements forment désormais le cadre stratégique de l'adaptation nationale, aligné sur le Programme National d'Adaptation (PNA) et les Objectifs Mondiaux d'Adaptation.



6. Genre et inclusion sociale

La CDN 3.0 de la République de Guinée renforce l'approche inclusive et participative amorcée dans la CDN 2.0, en plaçant l'égalité de genre, la jeunesse, les personnes handicapées et les populations vulnérables au cœur de la transition climatique. Elle reconnaît que les femmes, les jeunes et les enfants subissent de manière disproportionnée les impacts du changement climatique, mais jouent également un rôle clé dans la mise en œuvre de solutions locales durables. Le processus d'élaboration a donc intégré l'analyse des vulnérabilités différenciées selon le sexe, l'âge et la situation socio-économique, afin de concevoir des mesures d'adaptation et d'atténuation équitables et sensibles au genre.

Sur cette base, la Guinée s'engage à opérationnaliser une Stratégie Nationale Genre et Climat, articulée autour du renforcement des capacités des femmes rurales, de la promotion de l'entrepreneuriat vert féminin et de l'intégration systématique du genre dans les politiques sectorielles (agriculture, santé, éducation, énergie, gestion des déchets et zones côtières). Des programmes de formation et d'accès au financement climatique inclusif seront développés pour les jeunes et les femmes, tandis que les campagnes de sensibilisation en langues nationales contribueront à promouvoir la participation active des communautés, la protection de l'enfance et la cohésion sociale. Cette approche traduit la volonté de la Guinée de faire de la justice climatique et de l'inclusion sociale un pilier transversal de la mise en œuvre de sa CDN 3.0.

7. Moyens de mise en œuvre

La réussite de la CDN 3.0 repose sur quatre leviers essentiels :

Gouvernance et coordination institutionnelle : Un Comité Interministériel Climat sera consolidé sous la tutelle du MEDD, avec les points focaux sectoriels pour l'atténuation, l'adaptation et le genre. La coordination locale sera assurée via les Inspections Régionales de l'environnement et les Comités de développement local.

Financement climatique et budgétisation sensible au climat : La Guinée prévoit de mettre en place en 2026 un Plan d'investissement et d'opérationnalisation de sa CDN 3.0, intégré dans les Plans Annuels d'Opération (PAO) et le cadre budgétaire de l'État, afin de suivre les dépenses climatiques, en distinguant les objectifs inconditionnels (sur financements nationaux) des objectifs conditionnels (sur financements internationaux). Ce faisant, le pays souhaite ainsi mobiliser des ressources innovantes.

Système MRV et transparence : Un dispositif intégré de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV), commun aux secteurs d'atténuation et d'adaptation, sera opérationnalisé avec une cellule dédiée à la CDN au sein de la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques (DNPNC) du MEDD. Il reposera sur un tableau de bord national, des indicateurs harmonisés et des rapports de suivi annuels ouverts au public. En terme de coordination, la Guinée a d'ores et déjà lancé le projet intitulé « *Partnership Action Fund* » (PAF) traitant de la mise en place d'un cadre institutionnel, juridique, réglementaire plus renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la CDN.

Participation, inclusion et communication : La mise en œuvre de la CDN 3.0 s'accompagnera d'une stratégie de communication avec la diffusion en langues nationales via les radios communautaires, les médias publics et les relais diplomatiques, afin d'assurer la transparence, l'appropriation citoyenne et la mobilisation internationale.



8. Besoins de soutien et partenariats

Le coût global de mise en œuvre de la CDN 3.0 est estimé à environ 17,7 milliards USD sur la période 2026–2035, dont 9,3 milliards USD pour l'atténuation et 8,4 milliards USD pour l'adaptation. Ces chiffres doivent être affinés lors de la préparation du Plan d'investissement et d'opérationnalisation de la CDN 3.0 en 2026. Le Gouvernement de la Guinée mobilisera des ressources nationales pour atteindre ses objectifs inconditionnels, et sollicite le soutien des partenaires bilatéraux et multilatéraux, du Fonds Vert pour le Climat (FVC), du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et des mécanismes de coopération internationale au titre de l'Article 6 de l'Accord de Paris, pour atteindre les objectifs conditionnels.

9. Conclusion

La CDN 3.0 de la République de Guinée traduit une volonté politique renouvelée et une vision de croissance verte, inclusive et résiliente. Elle marque un saut d'ambition substantiel par rapport à la CDN précédente, en élargissant les secteurs couverts, en approfondissant les engagements d'adaptation et en renforçant les instruments de financement et de suivi.

Portée par le leadership national, la mobilisation communautaire et l'appui de ses partenaires techniques et financiers, la Guinée affirme ainsi sa détermination à contribuer à l'effort mondial pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C voire 2°C, tout en garantissant le développement durable et la prospérité de sa population.



Informations visant à faciliter la clarté, la transparence et la compréhension (ICTU) de la CDN révisée de la République de Guinée pour la période 2026–2035 — (Décision 4/CMA.1)

1. Informations quantifiables sur le point de référence

(a) Année(s) de référence, année(s) de base, période(s) de référence ou autre point de départ.	L'objectif est fixé par rapport au scénario de statu quo (BAU) des émissions de GES prévues jusqu'en 2035. Conformément à la CDN 2.0 et au BUR-1, <u>l'année de base retenue est l'année 2020.</u> L'année de référence pour la mise à jour de la CDN 3.0 de la Guinée a été fixée à 2035 pour le scénario de référence duquel découlent les objectifs de réduction des émissions de GES à l'échelle de l'économie. <u>La période de référence est la décennie 2026-2035.</u> Les données historiques des émissions ont été utilisées à partir des documents officiels. Ces données ont été consolidées par des sources de données complémentaires, lorsque des données disponibles plus récentes ont été mises à disposition (voir section 1 (e)).
(b) Informations quantifiables sur les indicateurs de référence, leurs valeurs dans l'année/la période de référence (et, le cas échéant, dans l'année cible).	Le scénario de référence comprend les émissions de tous les secteurs. Les émissions globales dans le scénario « Business As Usual » (BAU) sont estimées à 100 063 ktCO₂e (i.e. milliers de tonnes de CO₂ équivalent) en 2035. Cette valeur est le résultat de nouveaux calculs effectués à partir du scénario de référence. Les émissions du scénario de référence en 2035 sont présentées par secteur : <u>Emissions totales de GES hors secteur Agriculture, Foresterie, et autres Affectations de Terres (AFAT) : 15 543 ktCO₂e</u> – Énergie : 14 770 ktCO₂e ; – Procédés industriels et utilisation des produits : 474 ktCO₂e ; – Déchets : 299 ktCO₂e <u>Emissions totales de GES liées à l'Agriculture, Foresterie, et autres Affectations de Terres (AFAT) : 84 520 ktCO₂e</u> – Agriculture : 29 131 ktCO₂e – Utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) : 55 389 ktCO₂e
(c) Pour les stratégies, plans et actions visés à l'art. 4.6 de l'Accord de Paris, ou lorsque 1(b) ne s'applique pas : autres informations pertinentes.	n/a
(d) Cible par rapport à l'indicateur de référence, exprimée numériquement (p. ex. pourcentage ou quantité de réduction).	Secteurs Energies, Déchets et IPPU : <u>Objectif inconditionnel</u> : réduction de 9,7 % des émissions de GES hors AFAT d'ici 2035 (émissions cibles : 14 035 ktCO₂e) <u>Objectif conditionnel</u> : réduction de 20 % des GES hors AFAT d'ici 2035 (émissions cibles : 12 434 ktCO₂e) Tous secteurs : <u>Objectif inconditionnel</u> : réduction de 17 % des émissions de GES avec AFAT d'ici 2035 (émissions cibles : 83 052 ktCO₂e) <u>Objectif conditionnel</u> : réduction de 49 % des GES avec AFAT d'ici 2035 (émissions cibles : 51 032 ktCO₂e)
(e) Sources de données utilisées pour quantifier le point de référence.	<u>Emissions</u> : données tirées des documents d'inventaire internes du gouvernement, soit Premier Rapport Biennal Actualisé (BUR-1, 2024) et 4ème rapport national d'inventaire (NIR-4, 2019) <u>Données économiques</u> : Perspectives économiques mondiales du Fonds Monétaire International (FMI), septembre 2025 et statistiques nationales <u>Population</u> : Banque mondiale, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et statistiques nationales <u>Données du secteur énergie</u> : rapports nationaux sur le bilan énergétique, rapport biennal actualisé (BUR-1), Electricité de Guinée (2024).



	Données du secteur UTCATF : 4ème rapport national d'inventaire (NIR-4, 2019), rapport biennal actualisé (BUR-1), Rapport sur les émissions/absorptions de GES du secteur UTCATF (2024).
(f) Circonstances dans lesquelles la Partie peut actualiser les valeurs des indicateurs de référence.	La valeur de référence pour l'année de base (2020) peut faire l'objet de recalculs et de corrections techniques en réponse à des changements de politique, aux meilleures données scientifiques disponibles, à l'amélioration des systèmes de collecte de données ou à la mise à jour des méthodologies conformément aux lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et aux exigences du Cadre de Transparence Renforcé (ETF). Les mises à jour peuvent également s'appuyer sur les systèmes améliorés de Surveillance, de Rapportage et de Vérification (MRV) actuellement en cours d'élaboration. Les valeurs de référence révisées seront reflétées dans les prochains Rapports Biennaux Actualisés (BUR) et Rapports Nationaux d'Inventaire (NIR).

2. Calendriers/périodes de mise en œuvre

(a) Période et calendrier de mise en œuvre.	La période de mise en œuvre de la CDN 3.0 de la Guinée s'étend de 2026 à 2035. Cette période de dix ans reflète l'horizon de planification du pays pour les mesures d'atténuation et d'adaptation prévues dans le cadre de l'Accord de Paris.
(b) Préciser s'il s'agit d'une cible mono-annuelle ou pluriannuelle.	La CDN 3.0 de la Guinée fixe un objectif annuel pour 2035, avec une réduction des émissions de GES de 17 % (inconditionnelle) et de 49 % (conditionnelle) par rapport au scénario de référence pour l'ensemble de l'économie.

3. Portée et couverture

(a) Description générale de la cible :	La contribution actualisée de la Guinée (CDN 3.0) représente une avancée dans les ambitions climatiques du pays, en définissant des objectifs clairs d'atténuation et d'adaptation à l'échelle de l'économie pour la période 2026-2035. Elle fixe des objectifs inconditionnels et conditionnels de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport au scénario de référence et reflète les progrès du pays vers un développement à faibles émissions et résilient au changement climatique, conformément à l'objectif de 1,5°C voire 2°C fixé par l'Accord de Paris. Cette contribution intègre l'atténuation dans tous les principaux secteurs émetteurs et fait progresser la planification de l'adaptation dans des domaines prioritaires tels que l'agriculture, l'eau (y compris milieux halieutiques) et les infrastructures. Cette approche renforce la gouvernance climatique nationale grâce à une meilleure cohérence, un alignement intersectoriel et une responsabilité accrue. Afin d'atteindre les cibles proposés ci-dessus, des objectifs de réduction des GES par rapport au scénario de référence pour les principaux sous-secteurs ont été fixés comme suit : Electricité : réduction de 30 % des émissions de GES d'ici 2035 Transport : réduction de 20 % des émissions de GES d'ici 2035 Industrie et mines : réduction de 20 % des émissions de GES d'ici 2035 Pour atteindre ses objectifs d'atténuation à l'horizon 2035 et préparer la neutralité à plus long terme, la Guinée concentre son action autour des sept engagements rehaussés suivants : 1. Prioriser le <u>déploiement à grande échelle des énergies renouvelables</u> pour la production d'électricité. 2. <u>Moderniser la filière bois-énergie</u> et orienter la production de chaleur vers des solutions entièrement renouvelables. 3. <u>Enrayer la déforestation en généralisant la gestion durable des forêts et en étendant le réseau d'aires protégées.</u> 4. En cohérence avec le Programme Simandou 2040, <u>appuyer le secteur minier pour l'orienter vers une trajectoire de neutralité carbone (zéro émission nette).</u> 5. <u>Rehausser l'efficacité énergétique et logistique du système national de transport</u> afin de réduire coûts et émissions. 6. <u>Généraliser la collecte performante des déchets urbains et leur valorisation</u> (tri, recyclage, compostage, valorisation énergétique) pour réduire émissions et pollution. 7. <u>Engager le secteur agricole sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050</u>, via des pratiques sobres en émissions et la séquestration accrue dans les sols et les systèmes agroforestiers. <u>Alignement des politiques internationales</u> La Guinée a progressivement renforcé ses engagements en matière de climat et d'environnement en participant activement à un large éventail d'accords internationaux. Elle est partie à de nombreuses conventions environnementales mondiales et régionales, notamment la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC, 1993), le Protocole de Kyoto (2002), l'Accord de Paris (2017) et l'Amendement de Doha. La Guinée a également ratifié la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre Désertification. La Guinée est aussi signataire de la Convention de Ramsar sur les zones humides (1993). Le pays s'est
--	--



	également engagé à protéger la biodiversité par le biais d'instruments tels que la Convention de Berne et la Convention de Bonn sur les espèces migratrices. <u>Stratégies et politiques nationales en matière de climat</u> La CDN 3.0 s'appuie sur le cadre politique climatique en constante évolution de la Guinée. La Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (SNCC) fournit une ligne directrice pour les efforts d'atténuation et d'adaptation du pays, y compris la mise en place de systèmes de Suivi, de Rapportage et de Vérification (MRV) alignés sur le Cadre de Transparence Renforcé (ETF), ainsi qu'un Instrument de Tarification du Carbone (ITC) visant à atténuer les émissions dans le secteur minier en lien avec le Programme "Simandou 2040". La mise en place d'un programme national de réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des terres est en cours avec la Direction Nationale des Forêts et de la Faune dans le cadre d'un processus plus large du MEDD de préparation à la mise en œuvre de l'Article 6 de l'Accord de Paris (notamment quant à l'inclusion des actions de reboisement et de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière comme contributions à l'objectif conditionnel).
<i>(b) Secteurs, gaz, catégories et réservoirs couverts par la CDN, en cohérence, le cas échéant, avec les lignes directrices du GIEC;</i>	Secteurs (catégories du GIEC) : – Énergie – Procédés industriels et utilisation des produits – Agriculture – Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie – Déchets Gaz : – Dioxyde de carbone (CO₂) – Méthane (CH₄) – Protoxyde d'azote (N₂O) – Oxydes d'azote (NO_x) – Gaz fluorés (gaz F)
<i>(c) Prise en compte des §31(c) et (d) de la décision 1/CP.21;</i>	La Guinée veille à ce que sa CDN 3.0 représente une augmentation de l'ambition et de la portée par rapport à la CDN précédente (paragraphe 31(c)). Elle couvre l'ensemble de l'économie, conformément au paragraphe 31(c). Elle reflète l'ambition la plus élevée possible du pays compte tenu de la situation nationale (paragraphe 31(d)), en fixant des objectifs inconditionnels et conditionnels plus ambitieux et en élargissant la couverture à tous les principaux secteurs du GIEC. La CDN révisée s'appuie sur les informations contenues dans la soumission précédente et reflète une confirmation de l'ambition, voire d'une ambition renforcée (pour l'objectif conditionnel de réduction des émissions, hors AFAT, passant de 17 à 20 %). Les objectifs ont été confirmés avec une meilleure couverture sectorielle, à des objectifs quantifiés sectoriels de réduction des émissions et à l'intégration des co-bénéfices de l'adaptation dans des secteurs prioritaires tels que l'énergie, l'agriculture et les déchets. Conformément au paragraphe 31(d), la CDN 3.0 représente une nette progression dans les calculs par rapport aux contributions antérieures de la Guinée, notamment grâce à l'introduction de mesures conditionnelles et inconditionnelles sectorielles, au renforcement des cadres institutionnels, à une plus grande transparence dans la mise en œuvre et à l'alignement sur des trajectoires de développement à faibles émissions à long terme. Ces améliorations reflètent l'engagement de la République de Guinée à consolider le niveau d'ambition tout en garantissant la cohérence avec les capacités nationales et les Objectifs de Développement Durable (ODD). Toutes les catégories de sources et de puits de carbone ont été incluses dans la formulation des mesures, conformément au BUR-1 et au dernier inventaire des GES de la Guinée (NIR-4). La Guinée s'engage à renforcer l'élimination du carbone par le boisement, le reboisement et la restauration des écosystèmes forestiers et des prairies dégradés. Enfin, la CDN 3.0 a pour ambition de tenir compte de nouveaux gaz à effet de serre, en ajoutant les gaz à effet de serre fluorés. Il s'agit des gaz synthétiques - les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆), le trifluorure d'azote (NF₃) - utilisés dans diverses applications, notamment pour le froid et la réfrigération. Cette prise en compte est importante du fait du fort potentiel de réchauffement planétaire (PRP) de ces gaz. De la sorte, la Guinée réaffirme son engagement au titre de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal (ratification le 5 décembre 2019 par la Guinée) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
<i>(d) Co-bénéfices d'atténuation issus des actions d'adaptation et/ou plans de diversification économique, y compris description des projets/mesures/initiatives.</i>	La CDN 3.0 de la Guinée donne la priorité à l'adaptation en tant qu'impératif national et intègre les avantages connexes de l'atténuation dans la mesure du possible. Les mesures d'adaptation dans les secteurs clés contribuent à réduire la vulnérabilité de la Guinée aux changements climatiques tout en soutenant la transition vers un développement à faibles émissions. Dans l'ensemble, la transition du pays vers une économie résiliente aux changements climatiques et à faible intensité de carbone est conçue pour produire des résultats de développement inclusifs. Elle permettra de réduire la précarité énergétique, d'améliorer la santé publique et de renforcer la capacité d'adaptation dans tous les secteurs et toutes les communautés. Une attention particulière est accordée à la protection et à l'autonomisation des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des populations rurales, afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte dans la réponse climatique de la Guinée. <u>Sécurité hydrique et agriculture</u> : la modernisation des infrastructures d'irrigation, notamment l'adoption de l'irrigation goutte à goutte, la collecte des eaux de pluie et la réutilisation des eaux usées, réduit la demande énergétique pour le pompage et la distribution de l'eau. Les pratiques agricoles intelligentes face au climat, telles que l'agriculture de précision, la réduction de l'utilisation d'engrais synthétiques et



	le développement de l'agroforesterie, réduisent les émissions de GES tout en améliorant la séquestration du carbone dans les sols. Les améliorations apportées à la gestion du bétail (par exemple, les fermes intelligentes, l'utilisation du biogaz et l'optimisation des races) réduisent encore davantage les émissions de méthane. Concernant les ressources halieutiques, ceci couvre l'aquaculture intelligente et agroécologique, la pisci-riziculture dans les bas-fonds et dans les zones de mangroves. Pour l'élevage, les co-bénéfices du développement des infrastructures d'élevage hors sols en milieu urbain et périurbain diminuent la pression sur les ressources de capture et la consommation d'énergie avec des innovations en matière de résilience dans le secteur agricole. <u>Gestion des terres et des forêts</u> : le boisement, le reboisement et la restauration des terres dégradées contribuent directement à la séquestration du carbone tout en renforçant la résilience face aux sécheresses et à l'érosion. Les mesures forestières résilientes au climat, telles que la prévention des incendies de forêt, la lutte contre les ravageurs et la sélection d'essences adaptées, la pisci-riziculture à la périphérie des aires protégées et l'ostréiculture dans les zones du littoral ont été identifiées comme des pratiques prévenant la déforestation et préservant les stocks de carbone. La restauration des paysages et les éco-parcs fonctionnent comme des puits de carbone et contribuent à la conservation de la biodiversité. Il en va ainsi par exemple avec l'amélioration de la chaîne de valeur des produits halieutiques, la vulgarisation des infrastructures de gestion et de conservation des produits halieutiques. <u>Résilience urbaine et des infrastructures</u> : les infrastructures vertes en milieu urbain réduisent les effets d'îlot de chaleur urbain et la demande énergétique pour le refroidissement, ce qui diminue indirectement les émissions. La modernisation des infrastructures publiques, notamment des écoles et des installations WASH, favorise l'atténuation grâce à la réduction de la consommation d'énergie. La modernisation des transports publics, la planification d'une mobilité à faible émission de carbone et la mise en place d'infrastructures routières résilientes réduisent les émissions du secteur des transports. <u>Secteurs de la santé</u> : la protection des établissements de santé contre les effets du changement climatique grâce à des conceptions écoénergétiques et à des systèmes d'énergie renouvelable réduit les émissions liées à la fourniture de services à forte intensité énergétique. <u>Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et innovation pour l'adaptation</u> : les outils climatiques numériques, les systèmes d'alerte précoce et la surveillance intelligente de l'agriculture et des infrastructures améliorent l'efficacité de l'adaptation tout en réduisant le gaspillage des ressources et la consommation d'énergie. Le développement de solutions basées sur les TIC par des start-ups favorise l'innovation verte et soutient la diversification économique vers des secteurs à faibles émissions et axés sur la technologie.
4. Processus de planification	
<i>(a) Informations sur les processus de planification qu'a entrepris la Partie pour élaborer sa CDN et ses plans de mise en œuvre, notamment :</i>	La République de Guinée réaffirme son engagement en faveur d'une approche inclusive et décentralisée dans l'élaboration de la CDN 3.0 pour la période 2026-2035. Cette CDN s'appuie sur un processus de planification stratégique qui a assuré l'alignement avec les objectifs nationaux de développement et les priorités sectorielles liées au climat. Cette CDN révisée a été élaborée à travers une coordination structurée entre les organismes gouvernementaux pertinents, reflétant les circonstances nationales, les mandats institutionnels et les capacités de planification de la Guinée. Le processus a respecté les principes de transparence, d'inclusivité et de cohérence, et s'est ancré dans un engagement soutenu aux niveaux technique et politique. Pour mémoire, la mise en œuvre des engagements climatiques de la République de Guinée s'appuie sur le Code de l'Environnement (L/2019/0034/AN du 4 juillet 2019), qui établit les principes et procédures de planification, d'autorisation et de suivi environnemental (articles 42 à 47 notamment). Ce cadre juridique garantit la cohérence des actions d'atténuation et d'adaptation avec les politiques nationales de gestion durable des terres, des ressources naturelles et des écosystèmes, tout en renforçant la coordination intersectorielle et la participation des parties prenantes. Des dialogues consultatifs ont été organisés pour faciliter l'intégration intersectorielle, notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de l'utilisation des terres, des déchets, de l'eau, de l'industrie, de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et des infrastructures. Ces échanges ont contribué à identifier et affiner les priorités nationales en matière d'atténuation et d'adaptation. Tout au long du processus d'élaboration, la Guinée a procédé à une validation itérative des objectifs et des mesures pour s'assurer qu'ils sont réalistes, réalisables et alignés sur les cadres politiques et réglementaires existants et prévus. Le processus participatif a impliqué un large éventail de parties prenantes, notamment les ministères sectoriels (Santé, Éducation, Agriculture, Élevage, Pêche et Economie Maritime, Environnement et du Développement Durable, notamment Forêts et Faune, Hydraulique et Assainissement, Aménagement du Territoire et Urbanisme, Mines, Infrastructures et Transports, Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables), les agences techniques nationales (ANIES, IRAG, ANASA, DNM), les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, le secteur privé, les organisations de femmes et de jeunes, les communautés locales, et les partenaires techniques et financiers. Une attention particulière a été accordée à la participation effective des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des groupes vulnérables, conformément à la Politique Nationale Genre III (2025-2029) et aux engagements internationaux de la Guinée. L'inclusion sociale a aussi fait l'objet d'une attention particulière. Des mécanismes de consultation inclusifs ont été mis en place, notamment des consultations ciblées avec les groupes spécifiques.

	La CDN révisée reflète une ambition renforcée, une coordination interinstitutionnelle améliorée et un alignement stratégique à long terme. Elle incarne l'appropriation nationale et la capacité institutionnelle à mettre en œuvre les priorités climatiques conformément à l'Accord de Paris, au Programme de Référence Intérimaire (PRI 2022-2025), au Programme Simandou 2040, à la Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (SNCC 2019-2030), à la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (SNRRC 2024-2030) et à l'agenda de développement durable de la Guinée. Le processus d'élaboration de la CDN 3.0 s'est également appuyé sur les résultats du premier Bilan mondial (<i>Global Stocktake</i>) de l'Accord de Paris, qui a mis en évidence la nécessité d'accélérer l'action climatique, de renforcer l'adaptation et de mobiliser des financements accrus pour les pays en développement. La Guinée a intégré ces conclusions dans sa planification, en mettant l'accent sur l'adaptation aux risques climatiques croissants, la protection des populations vulnérables et la transformation vers une économie résiliente et sobre en carbone. La CDN 3.0 de la République de Guinée a été validée lors d'un atelier national tenu à Conakry le 16 octobre 2025, sous la présidence de Madame la Ministre de l'Environnement et du Développement Durable. Cet atelier, organisé par la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques, a réuni l'ensemble des parties prenantes nationales : institutions publiques, société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, Système des Nations Unies, NDC Partnership). Le processus, inclusif et participatif, a permis d'examiner et d'adopter les volets Atténuation, Adaptation et Genre et Inclusion sociale de la CDN 3.0, en assurant leur cohérence avec les priorités nationales, notamment le Programme Simandou 2040. Le document a été approuvé sous réserve de l'intégration des recommandations formulées en groupes de travail sectoriels, confirmant ainsi l'adhésion nationale et l'appropriation institutionnelle du document.
(i) Dispositifs institutionnels nationaux, participation du public, engagement des communautés locales et des peuples autochtones, approche sensible au genre.	La CDN 3.0 a été élaborée selon une approche inclusive, reflétant l'engagement institutionnel en faveur d'une gouvernance climatique participative. La coordination nationale a été assurée par des mécanismes établis de collaboration interinstitutionnelle, avec les contributions de toutes les autorités et entités gouvernementales pertinentes dans les secteurs clés. Le pilotage de l'élaboration de la CDN 3.0 a été assuré par un comité interministériel élargi, coordonné par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, avec la participation active des ministères sectoriels. Des Points Focaux « adaptation », « genre et inclusion sociale » et « atténuation » ont été mandatés pour chaque ministère sectoriel afin d'assurer l'intégration transversale des priorités climatiques dans les politiques publiques et les programmes de développement. Cette architecture s'articule également avec les mécanismes de coordination existants, les comités de bassins hydrographiques et les instances de coordination régionale et préfectorale. La participation du public a été promue à travers des consultations structurées avec les parties prenantes non gouvernementales, incluant les organisations de la société civile, les institutions académiques et de recherche (notamment l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée - IRAG, Académie des Sciences de Guinée, etc.), les communautés locales, le secteur privé, les associations professionnelles et les médias. La mise en œuvre de la CDN 3.0 sera appuyée par une stratégie nationale de communication mobilisant médias publics et privés, radios communautaires, plateformes numériques et relais institutionnels. Les engagements et actions phares pourront être vulgarisés en langues nationales au moyen de supports visuels et d'outils adaptés afin de renforcer la transparence, l'inclusion et la participation citoyenne. Afin d'assurer une appropriation nationale effective, la diffusion des engagements et actions phares de la CDN 3.0 sera poursuivie à travers des campagnes de communication en langues nationales, en s'appuyant sur les radios communautaires, les supports visuels et les espaces publics locaux. Ces actions renforceront la transparence, l'inclusion et la participation citoyenne au processus climatique. En terme de coordination, la Guinée a d'ores et déjà lancé le projet intitulé « <i>Partnership Action Fund</i> » (PAF) traitant de la mise en place d'un cadre institutionnel, juridique, réglementaire plus renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la CDN. Les communautés locales, y compris les populations rurales, les groupes agro-pastoraux, les pêcheurs artisanaux et les habitants des zones côtières, ont été activement impliquées dans le processus consultatif. Une attention particulière a été accordée aux connaissances traditionnelles et locales en matière de gestion des ressources naturelles, de prévision climatique et de stratégies d'adaptation communautaires. Ces savoirs ont été intégrés dans la conception des mesures d'adaptation, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la gestion de l'eau, de la pêche et de l'économie maritime, de la foresterie et de la résilience côtière. Les mécanismes de participation communautaire existants, tels que les comités villageois de développement, les comités communaux et préfectoraux de concertation, les comités de gestion des forêts, les comités de bassins et les associations de femmes et de jeunes, ont servi de relais pour la mobilisation et la consultation au niveau local. L'équité de genre a été intégrée tout au long du processus d'élaboration de la CDN 3.0, conformément aux engagements nationaux en faveur du développement inclusif et à la Politique Nationale Genre III (2025-2029). Une attention particulière a été accordée à la représentation et à l'engagement significatif des femmes dans les secteurs à fort impact social, notamment la santé, l'éducation, l'agriculture, l'eau et l'assainissement, et la protection sociale.

	Les mesures d'adaptation et d'atténuation ont été systématiquement analysées sous l'angle de leurs impacts différenciés sur les femmes et les hommes, et des indicateurs désagregés par sexe, âge et handicap ont été intégrés dans le cadre de suivi-évaluation de la CDN. La CDN 3.0 reconnaît le rôle central des femmes comme actrices de l'adaptation (gestion de l'eau, sécurité alimentaire, santé communautaire) et prévoit des mesures spécifiques pour renforcer leur résilience face aux chocs climatiques, notamment à travers les filets sociaux adaptatifs, l'accès aux services climatiques, la sécurisation foncière et l'appui aux activités génératrices de revenus climato-intelligentes. L'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des autres groupes vulnérables a également été prise en compte, avec l'intégration de critères d'accessibilité universelle dans les infrastructures résilientes et les systèmes d'alerte précoce, ainsi que des dispositifs de protection sociale adaptative ciblant prioritairement ces populations. L'engagement de la jeunesse a constitué un élément central du processus de révision de la CDN 3.0. La Guinée reconnaît le rôle crucial des jeunes comme agents du changement et porteurs de solutions innovantes pour l'action climatique. Des consultations spécifiques ont été organisées avec les organisations de jeunesse, les mouvements étudiants, les associations de jeunes entrepreneurs et les plateformes de jeunes leaders climatiques. La Guinée s'engage à institutionnaliser la participation des jeunes dans la gouvernance climatique, notamment à travers la création envisagée d'un Conseil National de la Jeunesse pour le Climat, qui servira de plateforme de dialogue et de co-décision entre les jeunes et les autorités publiques. Ce mécanisme permettra d'assurer la représentation formelle des jeunes dans le suivi de la mise en œuvre de la CDN et dans l'orientation des politiques climatiques futures. Les priorités identifiées par les jeunes, notamment l'emploi vert, la formation professionnelle aux métiers de la transition climatique, l'entrepreneuriat climatique, l'innovation technologique et l'éducation environnementale, ont été intégrées dans les mesures sectorielles de la CDN 3.0, particulièrement dans les domaines de l'agriculture climato-intelligente, de l'énergie renouvelable, de l'économie circulaire et de l'adaptation basée sur les écosystèmes. Le processus d'élaboration de la CDN 3.0 a favorisé la transparence, la redevabilité et l'appropriation nationale à travers un engagement continu avec les parties prenantes, assurant que les engagements formulés sont à la fois contextualisés et largement soutenus. Des mécanismes de retour d'information et de validation ont été mis en place à chaque étape du processus, permettant aux différents acteurs de contribuer, de commenter et de valider les priorités, les objectifs et les mesures proposés. La documentation du processus participatif, incluant les rapports de consultations régionales, les synthèses des contributions sectorielles et les recommandations des groupes spécifiques (enfants, femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, communautés vulnérables), sera rendue publique et accessible à tous les acteurs nationaux et internationaux, conformément aux principes de transparence de l'Accord de Paris. La Guinée s'engage à poursuivre cette approche participative et inclusive dans la mise en œuvre, le suivi et l'actualisation périodique de sa CDN, garantissant ainsi que l'action climatique nationale demeure ancrée dans les réalités, les besoins et les aspirations des populations guinéennes.
<i>(ii) Questions contextuelles, y compris, entre autres, selon qu'il convient : les circonstances nationales, telles que la géographie, le climat, l'économie, le développement durable et l'éradication de la pauvreté.</i>	<i>a. Circonstances nationales (géographie, climat, économie, développement durable, éradication de la pauvreté).;</i> La République de Guinée est située en Afrique de l'Ouest, couvrant une superficie de 245 857 km², avec une façade maritime de 350 km sur l'océan Atlantique. Le pays se caractérise par une grande diversité géographique structurée autour de quatre régions naturelles distinctes : la Guinée Maritime (Basse-Guinée), zone côtière et de plaines littorales ; la Moyenne-Guinée (Massif du Fouta Djallon) ; la Haute-Guinée, zone de savanes et de plaines ; et la Guinée Forestière, région de forêts denses et de hauts plateaux au sud-est. Ainsi, le massif du Fouta Djallon, notamment connu pour être le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, fait actuellement l'objet d'une démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, reconnaissance de son importance hydrologique et écologique exceptionnelle pour toute la région. Cette diversité géographique se traduit par des variations significatives d'altitude (du niveau de la mer jusqu'à 1 752 m au Mont Nimba), de relief, de couverture végétale et de systèmes hydrologiques. La Guinée abrite les sources de plusieurs fleuves majeurs d'Afrique de l'Ouest, notamment le Niger, le Sénégal, la Gambie et de nombreux bassins côtiers (Konkouré, Koliba-Corubal, Mano), conférant au pays un rôle stratégique régional en matière de ressources en eau. Le littoral guinéen comprend des écosystèmes côtiers critiques, dont environ 270 000 ha de mangroves, des cordons anti-érosion, des estuaires et des zones humides

		d'importance internationale. Ces écosystèmes fournissent des services essentiels (protection côtière, nurseries halieutiques, séquestration carbone) mais sont soumis à des pressions anthropiques et climatiques croissantes. La Guinée présente un climat tropical avec deux saisons principales : une saison des pluies (avril-octobre) et une saison sèche (novembre-mars), avec d'importants gradients pluviométriques régionaux. La Guinée Maritime enregistre des précipitations annuelles moyennes de 2 958 mm (Conakry), tandis que la Haute-Guinée reçoit environ 1 472 mm/an (Kankan). Cette variabilité spatiale influence directement les systèmes agricoles, les ressources hydriques et la répartition démographique. Les observations climatiques récentes et les projections futures (CMIP6/AR6 du GIEC) confirment une tendance à l'intensification et à l'augmentation de la fréquence des aléas climatiques : hausse des températures moyennes, variabilité accrue des précipitations avec des épisodes de sécheresse prolongée et des pluies extrêmes plus intenses, retards et arrêts précoces des saisons pluviométriques, vagues de chaleur de plus en plus fréquentes, et élévation du niveau marin estimée à +0,3 à +0,5 m à l'horizon 2050. En 2024, les inondations ont affecté 132 496 personnes à travers le pays, avec des dégâts considérables aux infrastructures, aux habitations, aux cultures et aux services essentiels. De nouveaux épisodes majeurs survenus à l'été 2025, particulièrement autour de Conakry, ont confirmé l'amplification de la vulnérabilité structurelle du pays face aux extrêmes climatiques. Les zones côtières subissent une érosion accélérée des cordons littoraux, des submersions marines et des intrusions salines menaçant les périmètres agricoles, les infrastructures portuaires et les quartiers côtiers densément peuplés. Les sécheresses récurrentes en Haute-Guinée et dans certaines zones de Moyenne-Guinée perturbent les calendriers agricoles, réduisent les rendements et accentuent les conflits d'usage autour des ressources en eau. Le stress hydrique en saison sèche est qualifié d'« élevé » par les acteurs sectoriels, avec des implications directes sur la production hydroélectrique (76 % du mix énergétique national), l'agriculture irriguée, l'approvisionnement en eau potable et la santé publique. Avec une population estimée à environ 14 millions d'habitants (projection 2024-2025) et un taux de croissance démographique d'environ 2,8 % par an, la Guinée connaît une dynamique démographique soutenue qui amplifie la pression sur les ressources naturelles et les services de base. La population est majoritairement jeune (environ 42 % ont moins de 15 ans), avec une urbanisation rapide concentrée principalement sur Conakry, qui abrite près de 2 millions d'habitants et continue d'attirer des flux migratoires internes liés aux chocs climatiques et à la recherche d'opportunités économiques. Environ 52 % de la population active dépend de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, secteurs hautement vulnérables à la variabilité climatique. L'irrigation reste limitée (environ 32 000 ha aménagés sur un potentiel de 360 000 ha), exposant la majorité de la production agricole aux aléas pluviométriques. La pauvreté multidimensionnelle touche une proportion significative de la population, particulièrement en milieu rural où l'accès aux services de base (eau potable, assainissement, électricité, santé, éducation) demeure insuffisant. Les inégalités de genre persistent, avec une charge disproportionnée des femmes dans les tâches domestiques (corvée d'eau, collecte de bois de feu), les soins aux enfants et aux personnes âgées, ainsi qu'une vulnérabilité accrue aux violences basées sur le genre en contexte de crise. Les femmes représentent une proportion importante de la main-d'œuvre agricole mais disposent d'un accès limité à la terre, au crédit, aux intrants et aux technologies améliorées. Les enfants, particulièrement les filles, subissent des
--	--	--

		interruptions scolaires récurrentes lors des crises climatiques (inondations, déplacements de populations), avec des risques de décrochage scolaire définitif et de mariages précoces. L'économie guinéenne repose sur trois piliers principaux : le secteur minier (bauxite, or, fer), l'agriculture et les services. Le secteur extractif, notamment la production de bauxite dont la Guinée détient les premières réserves mondiales (environ 7,4 milliards de tonnes), génère une part significative des recettes d'exportation et des revenus budgétaires. Le développement du projet Simandou (fer) et l'expansion de l'exploitation aurifère constituent des axes majeurs de transformation économique, avec d'importants investissements en infrastructures (rail, ports, énergie). Ainsi, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de la Guinée est passée à 5,7 % en 2024, portée à la fois par les secteurs minier et non minier, et pourrait atteindre un niveau proche des deux chiffres à moyen terme, sous l'effet de l'entrée en production du fer de Simandou. Toutefois, cette économie demeure vulnérable aux chocs externes (volatilité des prix des matières premières) et internes (aléas climatiques, instabilité énergétique). Le système énergétique, dominé par l'hydroélectricité (barrages de Kaléta, Souapiti, et prochainement Amaria, etc.), est particulièrement sensible à la variabilité des précipitations, à l'ensablement des retenues et aux étiages sévères, avec des effets en cascade sur l'activité économique, les services sociaux et le développement industriel. L'agriculture, bien que moins contributrice au PIB en termes monétaires, emploie la majorité de la population et assure la sécurité alimentaire. Les filières prioritaires incluent le riz (aliment de base dont la Guinée vise l'autosuffisance), le maïs, le manioc, les tubercules, les cultures de rente (café, cacao, palmier à huile, anacarde), les fruits (mangue, ananas, agrumes) et les cultures maraîchères. L'élevage, pratiqué en systèmes extensifs et transhumants, joue également un rôle économique et culturel important, mais fait face à des défis croissants liés à la raréfaction des pâturages et aux conflits agro-pastoraux exacerbés par le climat. La Guinée s'est engagée en faveur du développement durable à travers plusieurs cadres stratégiques nationaux. Le Programme de Référence Intérimaire (PRI 2022-2025) constitue le principal instrument de planification économique et sociale de la transition, avec des priorités incluant la stabilisation macroéconomique, la gouvernance, les infrastructures de base et les services sociaux essentiels. La Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (SNCC 2019-2030) fixe la vision, les axes stratégiques et le plan d'actions chiffré pour intégrer l'adaptation et l'atténuation dans les politiques de développement. La Stratégie de Développement de l'Economie Bleue en Guinée vise à valoriser durablement les ressources maritimes et côtières de la Guinée pour le développement économique et social du pays. La Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (SNRRC 2024-2030) définit l'architecture institutionnelle et opérationnelle pour la gestion des risques climatiques et non-climatiques. La Politique Nationale Genre III (2025-2029) impose l'intégration transversale de l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques et projets, avec un accent particulier sur l'adaptation climatique. L'éradication de la pauvreté constitue une priorité transversale pour la Guinée, en cohérence avec l'Objectif de Développement Durable 1 (ODD 1). Les efforts portent sur l'amélioration de l'accès aux services de base (eau, assainissement, électricité, santé, éducation), la protection sociale (transferts monétaires, cantines scolaires, assurance santé), la création d'emplois décents et l'inclusion économique des groupes vulnérables, notamment à travers l'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES) et le Registre Social Unifié.
--	--	---

		Cependant, les chocs climatiques récurrents (inondations, sécheresses, érosion côtière) compromettent les acquis du développement, détruisent les actifs des ménages pauvres, perturbent les moyens d'existence et accroissent la vulnérabilité structurelle. Les pertes économiques liées aux catastrophes climatiques représentent un fardeau fiscal croissant pour l'État et détournent les ressources des investissements productifs et sociaux. La République de Guinée fait face à un défi de développement complexe : accélérer la transformation économique, améliorer les conditions de vie de la population, réduire la pauvreté et les inégalités, tout en construisant une résilience durable face aux changements climatiques. Cette équation impose d'intégrer systématiquement les considérations climatiques dans toutes les politiques sectorielles et d'investir massivement dans l'adaptation pour protéger les populations vulnérables, sécuriser les infrastructures critiques, préserver les écosystèmes et garantir la durabilité des trajectoires de développement. La CDN 3.0 de la Guinée reflète cette double ambition : contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation conformément aux responsabilités communes mais différenciées et aux capacités respectives, tout en priorisant l'adaptation comme impératif de survie, de sécurité humaine et de développement durable. Les engagements formulés sont ancrés dans les réalités nationales et visent à concilier urgence climatique, justice sociale, équité de genre et transformation économique inclusive.
	<i>b. Bonnes pratiques et expériences liées à l'élaboration de la CDN.</i>	Capitalisation sur les processus antérieurs : La CDN 3.0 de la Guinée s'appuie sur l'expérience acquise lors de l'élaboration de sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) initiale, de ses actualisations successives (CDN 1.0 et CDN 2.0), de l'évaluation de la CDN 2.0 effectuée en 2024, et des documents stratégiques nationaux, notamment la SNCC 2019-2030, le Programme National d'Adaptation (PNA) en cours d'élaboration, et la SNRRC 2024-2030. La CDN 3.0 a été élaborée en utilisant les approches intersectorielles et participatives éprouvées lors des processus précédents, en impliquant les ministères gouvernementaux clés, les autorités locales, le secteur privé, et la société civile. La Guinée a établi des cadres de gouvernance climatique renforcés pour soutenir la mise en œuvre de la CDN, notamment : – Des mécanismes de coordination interministérielle – L'alignement avec les stratégies nationales – L'articulation nationale-locale L'engagement continu de la Guinée envers l'Accord de Paris et sa participation active aux négociations climatiques mondiales reflètent l'intégration des principes de développement durable à travers son paysage politique. La Guinée a activement contribué aux processus de la CCNUCC, notamment au premier Bilan mondial (<i>Global Stocktake</i>), et a participé aux coalitions régionales africaines pour renforcer la voix collective des pays vulnérables sur les questions de financement, d'adaptation et de pertes et dommages. Au niveau régional, la Guinée coopère étroitement avec les institutions de l'Union Africaine (UA), de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG), et de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS). Cette coopération transfrontalière est essentielle pour la gestion intégrée des ressources en eau, la sécurité énergétique régionale, la mobilité pastorale, et la coordination des systèmes d'alerte précoce. La Guinée a également adhéré à la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques (<i>African Risk Capacity</i> - ARC), un mécanisme régional de transfert de risques climatiques permettant des décaissements rapides en cas de sécheresse ou d'inondation. Cette initiative constitue une bonne pratique

	de financement innovant de l'adaptation, que la Guinée entend consolider et élargir dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN 3.0. La Guinée a employé des méthodologies rigoureuses et reconnues internationalement pour l'élaboration de sa CDN 3.0 : – <u>Lignes directrices du GIEC</u> : Les inventaires d'émissions de GES et les projections ont été réalisés conformément aux lignes directrices du GIEC (2006, révisé en 2019), avec l'utilisation des méthodologies sectorielles appropriées (Énergie, Procédés Industriels et Utilisation des Produits - IPPU, Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres - AFAT, Déchets). – <u>Modélisation détaillée d'atténuation des GES</u> : Un modèle détaillé d'atténuation (GACMO) a été développé ou actualisé pour évaluer les trajectoires d'émissions selon différents scénarios (Business As Usual - BAU, scénario inconditionnel, scénario conditionnel), permettant d'identifier les mesures les plus efficaces et les plus coût-efficaces par secteur. – <u>Évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques</u> : Des analyses de vulnérabilité et de risques climatiques ont été menées par secteur (santé, eau, agriculture, éducation, infrastructures, zones côtières, écosystèmes), en utilisant les projections climatiques régionalisées (modèles CMIP6), les données d'observation historique, et les chaînes d'impact climat-vulnérabilité-risque. Ces analyses ont permis de prioriser les mesures d'adaptation selon les critères de risque, d'exposition, de sensibilité et de capacité d'adaptation. – <u>Alignement MRV (Mesure, Rapport, Vérification)</u> : Un cadre MRV cohérent et opérationnel a été conçu pour assurer le suivi rigoureux de la mise en œuvre de la CDN, avec des indicateurs harmonisés d'atténuation et d'adaptation, des protocoles de collecte de données désagrégées (genre, âge, handicap), des mécanismes de vérification et des cycles de rapport réguliers. Le système MRV de la Guinée vise l'interopérabilité entre les systèmes sectoriels (santé, éducation, eau, agriculture, énergie) et nationaux (statistiques, registres sociaux, cadastres), permettant un suivi intégré et une gestion adaptative. L'élaboration de la CDN 3.0 a bénéficié d'un soutien technique substantiel de partenaires internationaux, notamment : – Le système des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers l'Initiative <i>Climate Promise</i>, et les agences onusiennes internationales spécialisées (ONUDI, FAO, OIM, OMS, FNUAP, UNICEF, PAM), qui ont fourni un appui méthodologique, des outils de modélisation, des formations sur les lignes directrices du GIEC et le Tableau de Transparence Renforcé (ETF), et un accompagnement pour le processus participatif et l'intégration genre et inclusion sociale, et ont apporté une expertise sectorielle, des données, des technologies et des ressources financières pour le volet adaptation. – D'autres partenaires techniques et financiers, au premier rang desquels la Banque mondiale mais aussi l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement, les agences bilatérales (notamment l'AFD), qui ont apporté une expertise sectorielle, des données, des technologies et des ressources financières pour la préparation du volet atténuation. Plusieurs innovations et approches pilotes ont été intégrées dans le processus d'élaboration de la CDN 3.0 : – <u>Intégration systématique de l'adaptation et de l'atténuation</u> : Contrairement aux approches cloisonnées, la CDN 3.0 a systématiquement
--	---

	recherché les synergies et les co-bénéfices entre adaptation et atténuation, en privilégiant les mesures à double dividende (par exemple, restauration écosystémique, agriculture climato-intelligente, infrastructures vertes, mobilité durable). – <u>Approche fondée sur les risques</u> : L'utilisation d'une approche fondée sur les risques climatiques (multi-aléas, multi-secteurs) pour prioriser les investissements d'adaptation, en cartographiant spatialement les zones et les populations les plus exposées et vulnérables, et en dimensionnant les mesures selon les scénarios climatiques futurs. – <u>Interface alerte-assistance</u> : La conceptualisation d'une interface opérationnelle entre les systèmes d'alerte précoce (météo-hydro-climat) et les mécanismes d'assistance sociale (filets sociaux adaptatifs, transferts déclenchés par seuils), permettant une anticipation et une réponse rapide aux chocs climatiques. – <u>Budgétisation sensible au climat et au genre</u> : L'introduction progressive de marqueurs budgétaires « adaptation », « atténuation » et « genre » dans les processus de planification et de budgétisation publique, permettant de tracer les dépenses climatiques et d'assurer la redevabilité. – <u>Données désagrégées et inclusion sociale</u> : L'engagement systématique de collecter et d'utiliser des données désagrégées par sexe, âge et handicap dans tous les systèmes de suivi sectoriel, conformément aux principes du « <i>Leave No One Behind</i> » de l'Agenda 2030. Le processus d'élaboration de la CDN 3.0 a permis d'identifier plusieurs leçons clés qui orienteront la mise en œuvre : – L'importance de l'appropriation nationale : Un leadership national fort et une coordination interministérielle efficace sont essentiels pour assurer la cohérence, l'ambition et la faisabilité de la CDN. – La nécessité d'une approche territorialisée : L'adaptation doit être différenciée selon les contextes géographiques, climatiques et socio-économiques locaux ; les solutions uniformes sont inefficaces. – Le rôle central des communautés locales et des savoirs traditionnels : Les connaissances locales et les pratiques traditionnelles de gestion des ressources naturelles et d'adaptation aux variabilités climatiques constituent un socle précieux à intégrer dans les stratégies modernes. – L'impératif de l'inclusion et de l'équité : L'adaptation et l'atténuation doivent explicitement cibler les groupes vulnérables (enfants, femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, ménages pauvres) et réduire les inégalités existantes plutôt que de les reproduire ou de les aggraver. – La nécessité d'un financement prévisible et à long terme : L'accès au financement climatique international demeure un goulot d'étranglement majeur ; des mécanismes simplifiés, flexibles et adaptés aux capacités des pays en développement sont nécessaires. Ces bonnes pratiques et expériences guideront la Guinée dans la mise en œuvre ambitieuse, inclusive et effective de sa CDN 3.0 pour la période 2026-2035.
<i>c. Autres aspirations et priorités contextuelles reconnues lors de l'adhésion à l'Accord de Paris.</i>	En tant que pays en développement et pays moins avancé (PMA), la Guinée inscrit son action climatique dans une perspective plus large de développement durable et de transformation économique. Le pays aspire à concilier la réduction de ses émissions et le renforcement de sa résilience avec ses priorités nationales fondamentales : la lutte contre la pauvreté qui touche encore une majorité de la population, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'accès universel à une énergie moderne et fiable, et la promotion d'une croissance économique inclusive créatrice

		d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes. La Guinée réaffirme l'importance d'une transition juste qui protège les communautés les plus vulnérables et qui valorise le rôle central des femmes et des jeunes dans l'action climatique. Le pays souligne également que la réalisation de ses engagements climatiques ambitieux demeure conditionnée à l'accès à un financement climatique prévisible et accru, au transfert de technologies adaptées, et au renforcement continu des capacités institutionnelles et techniques nationales. En préservant son patrimoine naturel exceptionnel, notamment le massif du Fouta Djallon, château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, la Guinée entend contribuer non seulement à l'effort climatique mondial, mais aussi à la stabilité environnementale et socio-économique de toute la sous-région.
<i>(b) Informations spécifiques applicables aux Parties, y compris les organisations régionales d'intégration économique et leurs États membres, qui ont conclu un accord pour agir conjointement au titre de l'article 4, paragraphe 2, de l'Accord de Paris, y compris les Parties ayant convenu d'agir conjointement et les modalités de l'accord, conformément à l'article 4, paragraphes 16 à 18, de l'Accord de Paris ;</i>		
Sans objet. La Guinée ne participe actuellement à aucune soumission conjointe de CDN au titre de l'article 4, paragraphes 16 à 18.		
<i>(c) Manière dont la préparation par la Partie de sa CDN a été éclairée par les résultats du bilan mondial, conformément à l'article 4, paragraphe 9, de l'Accord de Paris ;</i>		
La CDN 3.0 de la République de Guinée s'appuie sur le bilan mondial de 2023, qui a souligné la nécessité d'une ambition accrue, d'un MRV robuste et de transitions justes. La Guinée a comparé sa CDN révisée aux tendances internationales à l'aide du rapport de synthèse des CDN 2024 de la CCNUCC, reflétant ainsi le cycle d'ambition croissante.		
<i>(d) Chaque Partie dont la CDN, au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris, consiste en des mesures d'adaptation et/ou des plans de diversification économique entraînant des co-bénéfices d'atténuation, conformément à l'article 4, paragraphe 7, de l'Accord de Paris, doit soumettre des informations sur :</i>		
	<i>(i) La manière dont les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte ont été prises en compte dans l'élaboration de la CDN ;</i>	La CDN 3.0 de la Guinée a soigneusement pris en compte les dimensions sociales et économiques de l'action climatique, en particulier dans les communautés rurales et parmi les populations ayant des besoins différenciés. La CDN favorise une transition juste en veillant à ce que les politiques encouragent la création d'emplois verts inclusifs, élargissent l'accès à une énergie propre et abordable (y compris en faveur de l'utilisation des foyers améliorés) et renforcent la résilience dans les régions dépendantes de l'agriculture. Les efforts sont guidés par les principes d'équité, d'autonomisation économique et de préservation de la cohésion sociale pendant la transition vers une économie à faibles émissions.
5. Hypothèses et approches méthodologiques, y compris celles relatives à l'estimation et à la comptabilisation des émissions anthropiques de GES et, le cas échéant, des absorptions :		
<i>(a) Hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour la comptabilisation des émissions et absorptions anthropiques de gaz à effet de serre correspondant à la CDN de la Partie, conformément à la décision 1/CP.21, paragraphe 31, et aux orientations en matière de comptabilisation adoptées par la CMA ;</i>	La Guinée applique les lignes directrices 2006 du GIEC (révisée en 2019) pour les inventaires nationaux de GES, avec les mises à jour pertinentes, pour estimer et comptabiliser les émissions et les absorptions dans tous les secteurs. Les estimations des émissions sont conformes aux inventaires nationaux soumis dans le cadre de la CCNUCC.	
<i>(b) Hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour la comptabilisation de la mise en œuvre des politiques et mesures ou des stratégies figurant dans la CDN ;</i>	Les mesures nationales sont évaluées sur la base d'hypothèses normalisées concernant les facteurs d'émission, les tendances sectorielles et les voies de déploiement technologique. Les trajectoires de mise en œuvre reflètent les stratégies nationales et les cadres de planification, garantissant ainsi la cohérence avec les priorités de développement à long terme.	
<i>(c) Le cas échéant, informations sur la manière dont la Partie tiendra compte des méthodes et orientations existantes au titre de la Convention pour comptabiliser les émissions et absorptions anthropiques, conformément à</i>	La Guinée utilise les directives existantes du GIEC et de la CCNUCC (par exemple dans les processus NC, ETF, BUR, NIR) afin de garantir la cohérence des rapports sur les émissions/absorptions au titre de l'article 4.14.	



<i>l'article 4, paragraphe 14, de l'Accord de Paris, selon qu'il convient ;</i>		
<i>(d) Méthodologies et métriques du GIEC utilisées pour estimer les émissions et absorptions anthropiques de GES ;</i>		Les valeurs du Potentiel de réchauffement global (PRG/GWP) issues du sixième rapport d'évaluation du Groupe de travail I du GIEC (valeurs du GIEC AR5 sur 100 ans) sont utilisées pour le CO₂, le CH₄, le N₂O et les gaz fluorés. Les valeurs du PRG pour chacun d'entre eux sont les suivantes : – CO₂ : 1 – CH₄ : 28 – N₂O : 265
<i>(e) Autres hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour comprendre la CDN et, le cas échéant, estimer les émissions et absorptions correspondantes, notamment :</i>	<i>(i) La manière dont les indicateurs de référence, le(s) scénario(s) de référence et/ou le(s) niveau(x) de référence — y compris, le cas échéant, des niveaux de référence propres à un secteur, une catégorie ou une activité — sont construits, notamment, par exemple, les paramètres clés, hypothèses, définitions, méthodologies, sources de données et modèles utilisés ;</i>	Toutes les mesures et tous les objectifs de la CDN 3.0 utilisent les émissions de GES de 2020 comme année de base. Les émissions de GES prévues pour chaque secteur au-delà de 2024 sont modélisées à partir des données issues du dernier inventaire (NIR-4), du BUR-1, à partir des statistiques nationales, de la Banque mondiale et de documents gouvernementaux internes sur les émissions nationales. Les émissions prévues pour 2035 dans le scénario « Business-As-Usual » (BAU) s'élèvent à 100 063 ktCO₂e. Deux approches de modélisation distinctes mais complémentaires ont été utilisées selon le contexte sectoriel : – Pour les secteurs de l'énergie, des mines, de l'agriculture, des transports et des déchets, le modèle GACMO (<i>Greenhouse Gas Abatement Cost Model</i>) a été utilisé avec les données nationales pour établir les références d'émissions nettes de GES, projeter les tendances BAU et évaluer le potentiel des mesures d'atténuation. – Pour le secteur UTCATF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie), le niveau de référence des émissions forestières (FREL) a été utilisé. Cette référence est intégrée dans l'outil GACMO lorsque c'est pertinent. En parallèle, l'outil EX-ACT (<i>Environmental eXternalities Accounting Tool</i>) développé par la FAO a été utilisé pour modéliser l'impact des interventions en matière de foresterie et d'utilisation des terres.
	<i>(ii) Pour les Parties dont les CDN comportent des composantes non liées aux gaz à effet de serre, informations sur les hypothèses et les approches méthodologiques utilisées pour ces composantes, le cas échéant ;</i>	Les éléments non liés aux GES, tels que l'adaptation et le genre et l'inclusion sociale sont inclus dans les CDN lorsqu'ils sont quantifiables et décrits de manière qualitative lorsque cela est approprié, reflétant ainsi les priorités nationales en matière de développement.
	<i>(iii) Pour les forçages climatiques inclus dans les CDN mais non couverts par les lignes directrices du GIEC, informations sur la manière dont ces forçages sont estimés ;</i>	Aucun facteur climatique ne figurant pas dans les lignes directrices du GIEC n'est pris en compte.
	<i>(iv) Autres informations techniques, au besoin.</i>	Les hypothèses techniques comprennent un taux de croissance annuel du PIB de 5 % (2031-2035), les tendances énergétiques sectorielles et les facteurs de capacité des énergies renouvelables (par exemple, pour l'énergie solaire photovoltaïque).
<i>(f) L'intention de recourir à la coopération volontaire au titre de l'Article 6 de l'Accord de Paris, le cas échéant ;</i>		La République de Guinée affirme son intention de participer aux mécanismes de coopération internationale prévus à l'article 6 de l'Accord de Paris. Les secteurs prioritaires pour cet engagement comprennent les énergies renouvelables, les processus industriels et la gestion des déchets, où des systèmes transparents de suivi et de notification sont en cours d'élaboration afin de garantir l'intégrité environnementale. Si les instances de la CCNUCC en charge de la mise en œuvre de l'Article 6 (par exemple l'Organe de surveillance de l'Article 6.4), la Guinée se laisse la possibilité d'inclure le secteur AFAT à certaines conditions liées à la permanence parmi les secteurs prioritaires. La Guinée s'efforce de mettre en place les dispositions institutionnelles nécessaires, notamment un registre national et un cadre d'autorisation, conformément aux orientations internationales sur les ajustements correspondants. La Guinée continuera d'explorer les approches fondées sur le marché (articles 6.2 et 6.4) et non fondées sur le marché (article 6.8) afin de soutenir ses objectifs nationaux en matière de climat.

6. Manière dont la Partie considère que sa CDN est équitable et ambitieuse à la lumière de ses circonstances nationales

(a) Manière dont la Partie considère que sa CDN est équitable et ambitieuse à la lumière de ses circonstances nationales ;

La CDN 3.0 de la Guinée est à la fois équitable et ambitieuse, fixant des objectifs inconditionnels et conditionnels de réduction des émissions. Bien que la Guinée ne contribue qu'à moins de 0,01 % aux émissions mondiales, ces objectifs reflètent un engagement national ferme en faveur de l'action climatique et de la solidarité mondiale dans le cadre de l'Accord de Paris. Il est important de noter que ces objectifs sont définis en termes nets, conformément à la vision à long terme de la Guinée en matière de développement à faibles émissions et en tenant compte des absorptions sectorielles telles que celles liées à l'UTCATF.

L'objectif inconditionnel de 20 % hors AFAT représente une progression significative par rapport à la CDN précédente (17 %), en particulier si l'on tient compte de la mise à jour des inventaires de GES, de l'amélioration de la qualité des données et de l'évolution de la situation nationale depuis la dernière soumission. La Guinée a renforcé la robustesse de son inventaire national de GES, en adoptant des méthodologies plus précises et en élargissant la couverture sectorielle, fournissant ainsi une base de référence plus fiable pour la fixation et le suivi des objectifs.

Il est important de noter que les cadres politiques et institutionnels de la Guinée en matière d'action climatique ont été renforcés. Depuis la soumission de la précédente CDN, le gouvernement a adopté des documents stratégiques clés et une série de feuilles de route sectorielles pour la décarbonisation. Celles-ci s'appuient sur des instruments réglementaires et des cadres de suivi améliorés qui, ensemble, renforcent la capacité de la Guinée à mettre en œuvre et à suivre les mesures d'atténuation.

En outre, de nouvelles mesures d'atténuation, notamment dans les domaines de la gestion des déchets, de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de la sylviculture et des transports, ont été intégrées dans la CDN 3.0. Il s'agit notamment de programmes de transformation des infrastructures dans les bâtiments publics, d'un soutien à la mobilité électrique, de l'introduction d'un instrument de tarification du carbone dans le secteur minier (phase pilote prévue pour 2027) et de mesures renforcées de gestion forestière, dont la possibilité de mettre en place un programme national de réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des REDD+. Bon nombre de ces initiatives en étaient encore au stade pilote ou n'avaient pas été pleinement prises en compte dans les calculs précédents de la CDN 3.0. Le choix de mettre un programme national de réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des REDD+ devra faire l'objet de travaux analytiques préalables sous la supervision de la Direction Nationale des Forêts et de la Faune.

L'Instrument de tarification du carbone (ITC) pour les secteurs de la bauxite, du minerai de fer et du raffinage en Guinée offrira des avantages fiscaux et environnementaux. L'objectif de l'ITC est de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par le secteur minier de 20 % d'ici 2035 et de 30 % en 2040 par rapport au scénario de référence. Il existe un consensus sur l'utilisation des revenus pour la réduction nette des GES dans les secteurs industriels concernés.

Parmi les options possibles, la mise en place de mesures énergétiques (foyers domestiques améliorés, diversification des sources d'énergie domestique) et des interventions foncières pourrait contribuer à l'atteinte de l'objectif inconditionnel. Par ailleurs, les projets de reboisement, le renforcement du réseau d'aires protégées, la restauration des mangroves, le développement de l'agroforesterie et la restauration des forêts pourront aider la Guinée à atteindre son objectif conditionnel. Eu égard à la « Manière dont la Partie considère que sa CDN est équitable et ambitieuse à la lumière de ses circonstances nationales », ces options devront garantir qu'une partie des bénéfices de ces actions soient reversées aux populations autochtones.

La Guinée a identifié le REDD+ (i.e. Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts + conservation des stocks de carbone forestier, gestion durable des forêts et accroissement des stocks de carbone forestier) comme l'un des mécanismes de financement carbone dont elle pourrait bénéficier. Le pays a ainsi initié la mise en œuvre des éléments nécessaires au

	développement du REDD+, notamment (i) le développement d'un système de suivi des forêts et des changements d'utilisation des terres (changement d'utilisation des terres qui devrait permettre de définir un niveau de référence pour les forêts et d'obtenir des estimations fiables de la biomasse) et (ii) le processus d'élaboration d'un programme national de réduction des émissions basé sur les données du système de suivi et sur les différentes activités publiques et privées entreprises pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts, en coordonnant les initiatives de crédit carbone, les méthodologies et le suivi forestier. La capacité de mise en œuvre du pays a également été améliorée grâce à un soutien international accru. La Guinée collabore activement avec les institutions financières internationales (par exemple, la Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale), les fonds pour le climat et les partenaires au développement afin de mobiliser des ressources techniques et financières pour les investissements climatiques. L'existence de mécanismes de soutien internationaux bien structurés renforce la faisabilité des objectifs des CDN de la Guinée. L'économie reste fortement dépendante des importations de combustibles fossiles et de biens essentiels, et donc vulnérable aux chocs extérieurs. Néanmoins, la Guinée s'est engagée à veiller à ce que l'action climatique se déroule de manière à éviter les impacts économiques et sociaux négatifs, en particulier pour les groupes vulnérables. Ensemble, ces éléments offrent une justification crédible, transparente et équitable de l'objectif de réduction des émissions de la Guinée. L'ambition renforcée de la CDN 3.0 se reflète non seulement dans le chiffre global, mais aussi dans le renforcement des fondements politiques, l'amélioration des données et de la planification, et l'élargissement de la portée des mesures d'atténuation.
<i>(b) Considérations d'équité, y compris une réflexion sur l'équité ;</i>	<u>Principe.</u> L'adaptation guinéenne s'appuie sur la justice climatique (équité intra/intergénérationnelle) : répartition juste des bénéfices/coûts, priorité aux plus exposés et aux plus vulnérables. Le principe d'une Transition Juste est aussi au cœur de la CDN 3.0. <u>Ciblage.</u> Priorisation territoriale (littoral, bassins versants, dorsale guinéenne, Massif du Fouta Djallon, quartiers urbains précaires) et sociale (ménages pauvres, femmes cheffes, jeunes, personnes en situation de handicap (PSH), travailleurs informels), avec des Données désagrégées par Sexe, Âge et Handicap (SADD) et budgets marqués genre. <u>Procédural.</u> Participation effective (≥40 % de femmes), accès à l'information, Consentement Libre, Préalable et Éclairé pour les mesures foncières, et GRM sensible au genre/VBG-SEAH pour recours et redevabilité. <u>Économique et accès.</u> Transition juste (emplois verts locaux, filets sociaux adaptatifs), partage des bénéfices (PFNL/écotourisme), clauses d'adaptation et compensations dans grands projets ; services essentiels résilients abordables (tarifs sociaux, paiements digitaux, etc.). <u>Savoirs et suivi.</u> Intégration des savoirs locaux dans les solutions techniques. <u>Tableau de bord Équité et Inclusion sociale :</u> couverture des groupes cibles, accès/temps d'eau, jours d'école perdus (filles), emplois verts F/J, plaintes GRM résolues, répartition territoriale avec réallocation annuelle si biais constatés.
<i>(c) Manière dont la Partie a donné effet à l'article 4, paragraphe 3, de l'Accord de Paris ;</i>	Bien que la Guinée ne soit pas historiquement un gros émetteur de CO₂, la version révisée de la CDN 3.0 montre une progression par rapport à la CDN précédente et une réduction d'ici 2035, avec une volonté d'augmenter l'ambition, conformément à l'article 4.3.
<i>(d) Manière dont la Partie a donné effet à l'article 4, paragraphe 4, de l'Accord de Paris ;</i>	En tant que pays en développement, la Guinée fait preuve de leadership en s'engageant volontairement à atteindre des objectifs d'émissions absolues à l'échelle de l'économie (article 4.4), dépassant ainsi ses exigences minimales.
7. Manière dont la CDN contribue à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2	
<i>(a) Manière dont la CDN contribue à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2 ;</i>	La CDN 3.0 de la Guinée contribue à la stabilisation des concentrations de GES en s'engageant à réduire significativement les émissions de GES dans l'ensemble de l'économie. Ces objectifs sont

	conformes aux efforts mondiaux visant à stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère et à limiter la hausse des températures à 1,5°C voire 2°C, en ligne avec les objectifs à long terme de l'Accord de Paris et l'objectif plus large de la CCNUCC. L'intégration de l'atténuation, de l'adaptation et du genre et de l'inclusion sociale, et donc d'une transition juste renforce l'article 2 de la Convention, qui reconnaît l'interdépendance de ces stratégies. Cela renforce la résilience climatique de la Guinée tout en fixant des objectifs ambitieux en matière d'émissions. La CDN 3.0 de la Guinée intègre également une approche qui aborde les disparités sociales et régionales, les inégalités entre les sexes et les besoins spécifiques des groupes de population vulnérables. Ces efforts sont pleinement alignés sur les ODD du pays et garantissent que les mesures d'atténuation contribuent au progrès socio-économique plutôt que de l'entraver.
<i>(b) Manière dont la CDN contribue à l'article 2, paragraphe 1 (a), et à l'article 4, paragraphe 1, de l'Accord de Paris ;</i>	Les objectifs fondés sur des considérations scientifiques de la Guinée en matière d'atténuation sont conformes aux objectifs internationaux visant à maintenir la hausse moyenne des températures mondiales en dessous de 2°C. La CDN 3.0 comprend des mesures quantitatives et qualitatives approfondies conformes à l'article 2(a). Conformément à l'article 4.1, elle a soumis des objectifs ambitieux, engagé le public et pris l'engagement d'assurer la transparence et de fournir des mises à jour régulières par le biais de communications nationales et de rapports sur les mesures d'atténuation.
<i>(c) Besoins en soutien et coopération internationale pour la mise en œuvre</i>	Comme de nombreux pays en développement, la Guinée est confrontée à des défis importants dans la mise en œuvre de sa stratégie d'atténuation du changement climatique, d'autant plus que les besoins prioritaires en matière d'éducation, de santé, de justice, de protection sociale et d'emploi entrent en concurrence avec les investissements liés au climat. Malgré sa faible part dans les émissions mondiales, la Guinée est très vulnérable aux effets du changement climatique et reste déterminée à contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation dans le cadre de l'Accord de Paris. La CDN 3.0 de la Guinée définit des objectifs d'atténuation ambitieux, tous secteurs confondus, à savoir une réduction de 17 % par rapport au BAU de l'année de référence grâce à des mesures inconditionnelles et une réduction de 49 % grâce à des mesures conditionnelles à l'horizon 2035. Pour respecter ces engagements, il faudra surmonter d'importants obstacles financiers, techniques et institutionnels. <u>Besoins en matière de soutien financier</u> Les besoins financiers pour la mise en œuvre des objectifs d'atténuation de la Guinée sont importants. Les mesures d'atténuation inconditionnelles seront mises en œuvre à l'aide d'une combinaison de ressources nationales, de réformes politiques et de financements provenant des canaux internationaux existants. En revanche, les mesures d'atténuation conditionnelles nécessitent un soutien extérieur important. Le coût total estimé des mesures d'atténuation est de près de 9,3 milliards d'USD sur une période de 10 ans. Si les mesures d'atténuation conditionnelles sont généralement rentables au niveau du portefeuille et offrent des avantages climatiques et socio-économiques importants, elles restent limitées par des coûts initiaux élevés, des horizons d'investissement à long terme, un accès limité aux technologies propres et une faible maturité commerciale dans plusieurs secteurs. Sans mécanismes de soutien financier ciblés tels que des prêts concessionnels, des subventions et des instruments de partage des risques, bon nombre de ces mesures ne seront pas viables sur le plan économique. De 2020 à 2024, la Guinée a progressé dans la mobilisation de financements pour le climat ; toutefois, les niveaux actuels restent insuffisants pour répondre à l'ambition fixée dans la CDN 3.0. La Guinée vise à mobiliser une combinaison de financements concessionnels, d'instruments de financement mixtes et d'opportunités offertes par le marché du carbone au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris afin de rendre les mesures conditionnelles à fort impact bancables et prêtes à être mises en œuvre. <u>Mécanismes financiers pour la CDN 3.0</u> La CDN 3.0 de la Guinée s'appuie sur un cadre de financement diversifié et à plusieurs niveaux qui tire parti de sources nationales, internationales, publiques et privées. Cela comprend des allocations budgétaires publiques, tant nationales que municipales, qui cofinancent des projets clés d'infrastructure et de résilience climatique. La Guinée continuera à collaborer avec les banques

	multilatérales de développement et ses partenaires bilatéraux dans le cadre d'une coopération financière et technique. Les instruments financiers liés au climat, notamment les partenariats avec des fonds verticaux climatiques, seront essentiels pour l'atténuation, l'adaptation, le renforcement des capacités et le transfert de technologies. La Guinée explorera également les mécanismes du marché du carbone prévus à l'Article 6 de l'Accord de Paris afin de monétiser les réductions d'émissions. La participation du secteur privé est attendue dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation par le biais de partenariats public-privé, d'investissements en capital et d'incitations fiscales, notamment dans le secteur minier. Le financement mixte, les obligations vertes et le financement basé sur les résultats contribueront à réduire les risques liés aux investissements, en particulier dans les domaines des énergies renouvelables, du tourisme et de l'adaptation urbaine. Le financement des risques de catastrophe, tel que les obligations catastrophes, les lignes de crédit conditionnelles et les assurances contre les risques climatiques et les catastrophes, sera essentiel pour gérer les chocs sismiques et climatiques. La Guinée pourrait également chercher à accéder à l'avenir au Fonds pour les pertes et dommages de la CCNUCC afin de soutenir la reprise après des événements extrêmes. Engagement et rôle des partenaires internationaux La Guinée est fermement déterminée à mettre en œuvre ses objectifs d'atténuation inconditionnels et à contribuer à la stabilité climatique mondiale. Cependant, les mesures conditionnelles, bien que très rentables, resteront hors de portée si un soutien international adéquat n'est pas mobilisé. Cela comprend l'aide financière, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, en accord avec les priorités de développement et les calendriers de mise en œuvre du pays. Les banques multilatérales de développement, les fonds multilatéraux pour le climat, les agences des Nations unies, les donateurs bilatéraux et les partenaires potentiels de coopération au titre de l'article 6 ont un rôle clé à jouer pour permettre à la Guinée de relever ses ambitions en matière d'atténuation en : – fournissant des instruments financiers adaptés au profil risque-rendement de la Guinée – facilitant l'accès aux technologies et l'échange de connaissances – renforçant les systèmes MRV, la coordination institutionnelle et l'engagement des parties prenantes La Guinée se réjouit de collaborer étroitement avec ces acteurs afin de traduire son portefeuille d'atténuation en projets d'investissement réalisables, en garantissant la transparence, l'efficacité et l'impact. Un Plan National d'investissement et de mobilisation du financement climatique pour l'atténuation, piloté par le MEDD en collaboration avec le MEF et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), est prévu en 2026 pour opérationnaliser le volet atténuation de la CDN 3.0. Ce Plan est complémentaire au Plan National pour l'Adaptation décrit dans la section (d) « Besoins de mise en œuvre et de soutien des Parties en développement » de la Communication sur l'adaptation (cf. tableau ci-dessous, conformément à la décision 9/CMA.1). Il détaillera l'intégration du volet atténuation dans les budgets nationaux et les Plans Annuels d'Opération (PAO) sectoriels, et mobilisera des mécanismes de financement innovants tels que : les instruments de finance verte (obligations vertes pour financer les infrastructures d'énergies renouvelables et de transport durable, lignes de crédit vertes pour les PME investissant dans l'efficacité énergétique), les mécanismes de tarification et de valorisation carbone (crédits carbone/résultats d'atténuation mesurables et transférables, taxes sectorielles sur les émissions réinvesties dans la transition énergétique), et les fonds de garantie et de co-financement facilitant l'accès des porteurs de projets privés et communautaires aux investissements bas-carbone (mini-centrales hydroélectriques, systèmes solaires décentralisés, foyers améliorés, gestion durable des forêts).
--	---

Communication sur l'adaptation dans le cadre de la CDN révisée de la République de Guinée pour la période 2026-2035 – (Orientations fournies par la décision 9/CMA.1)

(a) Circonstances nationales, dispositifs institutionnels et cadres

i. La République de Guinée combine une forte exposition multi-aléas (pluies extrêmes, inondations, glissements, sécheresses, chaleur) avec une urbanisation rapide concentrée à



juridiques ;	Conakry et une dépendance élevée aux services écosystémiques et aux infrastructures hydrauliques et électriques. Les catastrophes climatiques de 2024 et 2025 ont rappelé la vulnérabilité structurelle des services essentiels (eau, santé, éducation, mobilité), justifiant l'inscription de l'adaptation comme priorité nationale de sécurité humaine et économique et son intégration transversale dans les politiques publiques et territoriales. ii. La gouvernance proposée pour la période 2026–2035 s'articule autour d'un pilotage interministériel renforcé (environnement/climat, eau, santé, éducation, agriculture, infrastructures/urbanisme, affaires sociales avec l'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale, finances), avec des points focaux « adaptation » formellement mandatés et une coordination étroite avec les collectivités (plans communaux de contingence, budgets GRC, comités locaux inclusifs avec un minimum de 40 % de femmes). Cette architecture s'appuie sur les acquis (ANIES et Registre Social Unifié) et sur l'opérationnalisation de l'articulation alerte et assistance (systèmes d'alerte précoce interconnectés, protocoles de déclenchement des transferts) y compris l'arrimage à des mécanismes régionaux de transfert de risques (cf. la Mutuelle panafricaine de gestion des risques/ARC). iii. Le cadre juridique et programmatique mobilisé comprend la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe (alignée avec le Cadre de Sendai), les travaux du PNA, et les textes sectoriels (eau, urbanisme/construction, décentralisation) à actualiser pour intégrer explicitement la résilience climatique : i) critères « climat » opposables dans l'urbanisme et les études d'impact ; ii) normes de construction en zones inondables et littorales ; iii) procédures d'allocation prioritaire de l'eau en période de stress ; iv) reconnaissance réglementaire des systèmes d'alerte multi-aléas et des protocoles inter-services (météo, protection civile, secteurs sociaux). iv. Un dispositif unifié de MRV de l'adaptation doit être déployé, avec un tronc commun d'indicateurs couvrant les risques climatiques, les vulnérabilités, la mesure de la performance des résultats sectoriels (éducation, santé, eau, agriculture, infrastructures) et performance de mise en œuvre (accès, continuité des services, délais d'alerte/réponse). Conformément aux aspects transversaux relatifs au genre et à l'inclusion sociale, la volonté de la République de Guinée est de renforcer son système statistique de sorte qu'il comprenne des données désagrégées par sexe, âge et handicap, une meilleure fréquence de <i>reporting</i>, des contrôles qualité, et des audits sociaux annuels pour la redevabilité. Les systèmes sectoriels (éducation et santé, bases eau/assainissement, registres sociaux) ne sont pas interopérables à ce jour : il convient de faire converger ces systèmes à des fins d'alerte précoce avec des tableaux de bord nationaux. v. Sur le plan juridique et législatif, la politique d'adaptation s'appuie sur la Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (SNCC 2019–2030), qui fixe la vision, les axes stratégiques et un plan d'actions chiffré sur douze ans. En matière de gestion des aléas, la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (SNRRC 2024–2030) définit l'architecture institutionnelle et opérationnelle (plateforme nationale, coordination multi-niveaux, priorités de prévention, préparation et réponse), offrant les passerelles juridiques et procédurales indispensables à l'alerte précoce, à l'anticipation et à la continuité des services essentiels face aux événements extrêmes. L'arrimage macroéconomique et budgétaire et la priorisation des dépenses publiques passent par le Programme de Référence Intérimaire (PRI 2022–2025), qui encadre la programmation économique et sociale de la transition et peut intégrer des marqueurs budgétaires « adaptation/genre » dans les projets d'infrastructure et de services. Le Programme « Simandou 2040 » constitue un cadre de transformation économique majeur (infrastructures ferroviaires et portuaires, aménagements territoriaux) dont la compatibilité climatique requiert l'application des normes d'adaptation (urbanisme, gestion des eaux pluviales, sauvegardes environnementales et sociales) et l'intégration d'analyses de risques climatiques dans les études et autorisations. Enfin, la Politique Nationale Genre III (2025–2029) impose l'intégration transversale de l'égalité femmes-hommes, des données désagrégées par sexe, âge et handicap, des mécanismes de plaintes et de l'accessibilité universelle dans les politiques et projets, y compris ceux d'adaptation ; elle prend appui sur la Politique Nationale de Genre révisée antérieure qui en a posé les principes et outils.
(b) Impacts, risques et vulnérabilités, selon qu'il convient ;	i. <u>Profil de risques climatiques</u>. La révision de la CDN3.0 confirme une intensification des aléas : sécheresses récurrentes, perturbations pluviométriques (retards/arrêts des pluies, poches sèches en pleine saison), inondations urbaines et rurales, vagues de chaleur et élévation du niveau marin. En 2024, 132 496 personnes ont été touchées par les inondations (avec de nouveaux sinistres majeurs à l'été 2025 autour de Conakry), tandis que les projections CMIP6/AR6 indiquent une hausse des températures, une variabilité accrue des précipitations et +0,3 à +0,5 m de niveau marin à l'horizon 2050, amplifiant submersions et érosion littorale. Ces tendances se doublent d'un dérèglement des saisons et d'un stress hydrique jugé « élevé » en saison sèche par les acteurs sectoriels. ii. <u>Population et groupes vulnérables</u>. Les agriculteurs et les éleveurs dépendants de la pluie (environ 52 % de la main-d'œuvre) sont parmi les plus exposés du fait de l'irrigation limitée (environ 32 000 ha aménagés versus 360 000 ha de potentiel). Les femmes supportent de manière disproportionnée la corvée d'eau, subissent des pertes de revenus et des risques accrus de violences basées sur le genre lors des déplacements liés aux crises ; les enfants présentent une vulnérabilité biologique accrue (paludisme, diarrhées, infections respiratoires aiguës, malnutrition) et des interruptions scolaires lors des crues. Les zones agro-pastorales prioritaires incluent Boké, Boffa, Beyla, Kankan, Siguiri, Dinguiraye et Koundara. iii. <u>Infrastructures, systèmes essentiels et appareil productif</u>. Les déficits de drainage

	urbain, l'occupation d'emprises inondables et l'imperméabilisation accroissent l'exposition des quartiers denses (Conakry en tête). Les aménagements hydro-agricoles accusent des pertes de réseau moyennes de l'ordre de 85 %, aggravant l'inefficacité de l'eau en période de variabilité pluviométrique. Le système énergétique, dominé par l'hydroélectricité (Kaléta, Souapiti, et bientôt Amaria, etc.), est sensible à l'ensablement, à la baisse des débits et aux étiages sévères, avec des effets en chaîne sur les services et l'activité économique. Des plans directeurs de drainage, la réhabilitation des périmètres irrigués et la sécurisation hydroélectrique figurent au rang des besoins pressants. <u>iv. Zones côtières, portuaires et mangroves.</u> La frange littorale (Conakry, Forécariah, Boffa, Kamsar) cumule submersion, érosion accélérée des cordons littoraux et intrusions salines, menaçant infrastructures portuaires/industrielles, quartiers côtiers, périmètres maraîchers et moyens d'existence halieutiques (sachant que le littoral de la Guinée s'étend sur 350 km). Les mangroves (environ 270 000 ha) jouent un rôle tampon critique ; leur dégradation accroît l'exposition des communautés et la salinisation des bas-fonds rizicoles. Les besoins incluent une cartographie multi-aléas 2030/2050 opposable dans l'urbanisme, la restauration de 5 000 ha de mangroves, la stabilisation des dunes et des protections ciblées pour les actifs à très forte valeur. <u>v. Santé publique, eau/assainissement/hygiène et risques épidémiologiques.</u> Les aléas (vagues de chaleur, sécheresse, pluies extrêmes) augmentent la charge des maladies climato-sensibles (paludisme, diarrhées, méningite), aggravées par un accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH) insuffisant et la contamination des eaux en crue. Le système de santé présente des vulnérabilités structurelles (infrastructures, systèmes d'information, préparation d'urgence), d'où la priorité à des mesures « sans regret » : systèmes d'alerte précoce santé-climat interfacé météo, protocoles chaleur/inondations/épidémies, infrastructures sanitaires climato-résilientes, et renforcement du WASH (chloration, surveillance qualité de l'eau). <u>vi. Enjeux de données, gouvernance et effets socio-économiques.</u> Des lacunes persistent : altimétrie/bathymétrie fine du littoral, séries marégraphiques continues, suivi piézométrique/salinité, cartographie actualisée des mangroves, des zones à haute valeur écologique, etc. et normalisation des données désagrégées par sexe, âge et handicap. Ces déficits limitent la priorisation spatiale et le chiffrage des coûts et des bénéfices. Les impacts climatiques interagissent avec les fragilités socio-économiques et alimentent des mobilités internes vers Conakry (migration comme stratégie d'adaptation fréquemment citée), ce qui plaide pour coupler l'adaptation territoriale, la protection sociale et l'aménagement urbain.
(c) <i>Priorités, stratégies, politiques, plans, objectifs et actions nationaux en matière d'adaptation ;</i>	La Guinée est exposée à des risques climatiques variés (chaleur, sécheresses, inondations, érosion côtière, vents) qui touchent l'agriculture, l'eau, les infrastructures, la santé, les écosystèmes et le littoral, appelant une approche sectorielle pour transformer les analyses, les diagnostics et les preuves scientifiques en actions concrètes, priorisées et budgétées. Au-delà des solutions techniques, l'adaptation exige aussi des évolutions institutionnelles, réglementaires et comportementales, en mobilisant les leviers propres à chaque secteur (variétés agricoles résilientes, Gestion Intégrée des Ressources en Eau, normes d'urbanisme, renforcement du système de santé, protection/restauration des écosystèmes) et l'expertise des institutions nationales (notamment l'IRAG, l'ANASA, etc.). Cette approche oriente les investissements vers des actions à co-bénéfices (sécurité alimentaire, santé publique, emplois verts, réduction des pertes, préservation des écosystèmes) et facilite la mobilisation de financements publics/privés en montrant l'alignement des priorités d'adaptation avec les objectifs nationaux de développement, l'Accord de Paris et l'Agenda 2030. Aussi, la CDN 3.0 consolide et rehausse les engagements d'adaptation de 2021, en les passant de 3 à 7, à savoir : 1. <u>La protection et gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes ;</u> 2. <u>La résilience des zones côtières, de leurs activités économiques et des populations ;</u> 3. <u>Le renforcement des systèmes agricoles, pastoraux et halieutiques avec appui aux communautés rurales,</u> et y ajoute quatre priorités face aux vulnérabilités sociales et infrastructurelles ; 4. <u>Une santé résiliente et accessible</u> (systèmes de santé renforcés, surveillance épidémiologique climatique, meilleure couverture et accès à l'eau et à l'assainissement/WASH) ; 5. <u>Une éducation pour tous, orientée par la résilience et inclusive pour chaque famille</u> (éducation climatique, écoles résilientes, participation des filles et des femmes, filets sociaux) ; 6. <u>Des aménagements et des infrastructures adaptés aux défis climatiques du 21^{ème} siècle</u> (intégration du climat dans les normes et l'urbanisme, bâtiments verts, micro-réseaux solaires), et ; 7. <u>une gestion proactive des mobilités liées au climat</u> (prévention, protection, appui aux communautés d'origine et d'accueil). Ensemble, ces sept engagements forment le cadre stratégique national de l'adaptation, aligné sur le PNA et les Objectifs mondiaux d'adaptation. A terme, le PNA institutionnalisera davantage le renforcement de la résilience dans la planification nationale du développement. Ceci implique de mettre en place des mesures d'adaptation secteur par secteur. Ceux-ci sont énumérés ci-après.

	<u>Secteur de la santé et de l'hygiène publique.</u> La Guinée subit des aléas climatiques plus fréquents et intenses (inondations, vagues de chaleur, sécheresses, saisons erratiques) qui accroissent la charge des maladies climato-sensibles, notamment paludisme, maladies diarrhéiques, infections respiratoires aiguës et méningite, tout en mettant sous tension des infrastructures et des ressources humaines déjà limitées. L'évaluation climat-santé (chaînes d'impact, indicateurs et agrégation pondérée) montre des niveaux de danger, de vulnérabilité et de risque hétérogènes selon les districts. Les facteurs aggravants incluent l'accès WASH insuffisant, des moyens de prévention et de préparation encore lacunaires, une intégration climat-santé embryonnaire dans les politiques et systèmes sanitaires, ainsi que des limites de données et de coordination intersectorielle. Les besoins prioritaires se concentrent sur des mesures dites « sans regret » qui renforcent à la fois la résilience climatique et la qualité des soins : mise en place d'un système d'alerte précoce santé-climat couplé aux données météorologiques pour anticiper pics hydriques et vectoriels ; plans canicule et protocoles chaleur/inondations/épidémies ; continuité des opérations (postes de commandement de crise, procédures standard, énergie de secours) ; stocks stratégiques (médicaments, tests, chlore) ; et WASH résilient (surveillance qualité de l'eau, chloration d'urgence). Il convient aussi de développer des programmes de santé climatique intégrant la question du genre, par exemple la sensibilisation au dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus, notamment dans les structures de santé résilientes et les campagnes communautaires. Ceci impose de prendre des mesures avec des actions portées par le MSHP : – Mesure 1. Système d'alerte précoce (SAP) santé-climat intégré : Interfaçage données météo/hydro avec un système d'information de santé, protocoles chaleur/inondations/épidémies/pollution de l'air, messages de prévention, pré-positionnement des intrants, exercices réguliers. Former 1 500 agents et couvrir plus de 60 % des districts d'ici 2030 (en priorité Conakry, Kankan, Kindia, Nzérékoré) – Mesure 2. Intégration santé-climat dans les politiques et institutions : Concertation intersectorielle, intégration dans les plans/programmes, renforcement des capacités (ministère, régions, districts), partenariats techniques et académiques, lignes directrices et check-lists. Instaurer un cadre national et des relais régionaux de concertation. Mettre en place une politique de prévention des risques professionnels (santé et sécurité au travail) liés à la chaleur et aux intempéries. – Mesure 3. Accès aux soins en zones vulnérables : Rapprochement/maillage des structures (fixes et mobiles), continuité des services essentiels, énergie de secours/chaîne du froid, dispositifs de télé-santé et référencement d'urgence. Déploiement de postes mobiles, de cliniques modulaires et d'équipes communautaires avec une logistique adaptée aux relocalisations, pour plus de 60 nouveaux sites/renforts couvrant environ 1 million de personnes, surtout en zones de relocalisation climatique (crues, érosion). <u>Secteur de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (WASH)</u> La Guinée subit une pression croissante sur l'eau et l'assainissement : variabilité des pluies (recharge/débits), stress hydrique en saison sèche, conflits d'usage (agriculture, hydroélectricité, eau potable, mines) et dégradation de la qualité en crue, notamment dans les bassins Niger-Sénégal-Mano. Ces risques s'ajoutent à une coordination intersectorielle limitée, une gestion intégrée des ressources en eau peu appliquée, des capacités techniques insuffisantes et des infrastructures déficientes (pertes réseau, manque d'ouvrages d'appoint). Les priorités sont de combler les lacunes de données et de cartographier les vulnérabilités, de mener l'analyse économique des impacts/mesures, et déployer une feuille de route d'investissements (stockage, drainage, protection des captages, restauration des recharges, surveillance qualité/chloration) avec des règles d'allocation en période de pénurie. Les mesures prioritaires sont nombreuses : – Mesure 1. Infrastructures sanitaires résilientes. Réhabiliter/équiper les structures (élévation, ventilation, énergie/chaîne du froid, déchets biomédicaux) et déployer des plans de continuité des opérations pour 300 structures d'ici 2030 puis 700 d'ici 2035, prioritairement en zones urbaines et périurbaines exposées (Conakry, Kindia, Haute-Guinée). – Mesure 2. Déterminants environnementaux (WASH, air, déchets). Garantir une eau chlorée conforme, la surveillance eau/air, des filières déchets biomédicaux et des actions d'information, d'éducation et de communication sur l'hygiène pour atteindre 70 % de structures conformes en 2030 puis 90 % en 2035, notamment en zones inondables. – Mesure 3. Gestion intégrée des ressources en eau et adaptation eau-santé. Moderniser le réseau hydro-climatique (stations automatiques), protéger/reboiser les zones de recharge, réaliser des ouvrages de stockage et de drainage et former les collectivités (avec implication femmes/jeunes) : 20 stations d'ici 2035, 8 projets communautaires et 50 communes rurales intégrant l'adaptation hydrique, en priorité dans les bassins de Milo, Tinkisso, Konkouré. – Mesure 4. Gouvernance pour la gestion intégrée des ressources en eau : opérationnaliser les comités de bassins stratégiques (Niger, Sénégal, Mano, Konkouré, Sankarani), établir des protocoles d'allocation en période de stress avec priorisation sanitaire, mettre en place des permis ou quotas pour les prélèvements industriels et agricoles et des plateformes multi-acteurs de prévention/résolution des conflits d'usage. – Mesure 5. Plans de gestion des bassins sensibles : élaborer 5 plans de gestion (incluant têtes de sources) pour le massif du Fouta Djallon, les bassins en amont de
--	---

	Kankan et de Siguiri, et le bassin côtier de Conakry, protéger les captages et les têtes de sources, reboiser les berges et ripisylves et mettre en œuvre des aménagements anti-ruissellement/anti-érosion. – Mesure 6. Réglementation & planification : réviser le Code de l'eau pour intégrer les critères d'adaptation, instaurer des zones de protection des captages et nappes stratégiques, définir des normes d'infrastructures hydrauliques résilientes, adopter des plans d'urgence sécheresse avec mécanismes de rationnement équitable. – Mesure 7. Sensibilisation : lancer des campagnes de sensibilisation ciblées, notamment auprès des femmes, des jeunes et des personnes à mobilité réduite sur risques santé et environnement, e.g. la gestion durable des déchets domestiques et biomédicaux, la valorisation et le recyclage. Secteur de l'agriculture, de la nutrition et de la sécurité alimentaire L'agriculture et l'élevage guinéens, majoritairement pluvio-dépendants, emploient 52 % de la main-d'œuvre et restent très vulnérables aux anomalies pluviométriques et extrêmes, aggravées par de forts gradients climatiques (2 958 mm/an à Conakry versus 1 472 mm/an à Kankan) qui perturbent les calendriers culturaux, l'irrigation et la transhumance. L'irrigation demeure faible au regard du potentiel (32 000 ha aménagés pour 360 000 ha possibles ; 94 914 ha équipés au total dont 20 386 ha à contrôle total), exposant les rendements à une variabilité interannuelle. Les priorités d'adaptation portent sur l'irrigation efficiente (solaire, micro-irrigation), les services climatiques, la sécurisation foncière et la mobilité pastorale gérée, avec un suivi statistique désagrégée (genre, sexe et handicap) et des marqueurs budgétaires genre. En parallèle, il convient de développer des agropoles climato-résilients (Haute Guinée/Kankan – riz-mais-oléagineux ; Guinée Forestière/Nzérékoré – café-cacao-palme ; Moyenne Guinée/Labé – fruits-légumes-pomme de terre ; Guinée Maritime/Kindia-Boké – ananas-mangue-horti) intégrant production, transformation et logistique pour réduire la vulnérabilité et créer des emplois. – Mesure 1. Irrigation résiliente : Réhabiliter les périmètres (ramener les pertes de 85 à 30 %) et aménager de nouveaux systèmes (gravitaire, micro-irrigation, goutte-à-goutte, irrigation déficitaire contrôlée) sur 15 000 ha réhabilités et 20 000 ha nouveaux (Haute-Guinée – Kankan/Siguiri ; Guinée Forestière – Nzérékoré/Beyla). – Mesure 2. Variétés adaptées et diversification : Diffuser des semences tolérantes (sécheresse/chaleur/inondation – riz, maïs, manioc), encourager les cultures à cycle court et la diversification (légumineuses, maraîchage hors-saison) via des systèmes semenciers communautaires pour producteurs pluviaux et de bas-fonds. – Mesure 3. Agriculture intelligente face au climat : Offrir des services climatiques (prévisions saisonnières, conseils de semis) via SMS/radios, former 1 000 agents et installer 500 parcelles pilotes pour couvrir 100 000 producteurs d'ici 2030 (zones à risque élevé, national). – Mesure 4. Post-récolte & chaînes de valeur : Mettre en place 200 magasins de stockage résilients, des équipements de transformation (décortiqueuses, séchoirs solaires), 500 km de pistes rurales et des marchés ruraux résilients dans les bassins céréaliers et maraîchers. – Mesure 5. Mécanismes financiers et assurance : Déployer fonds de crédit/garanties, subventions ciblées (semences, intrants organiques) et assurance indicelle sécheresse/inondation pour 50 000 exploitants (petits producteurs & coopératives) d'ici 2030. – Mesure 6. Résilience pastorale et gestion des conflits : Aménager 10 corridors de transhumance balisés et 50 points d'eau, avec dispositifs de dialogue et appui aux associations d'éleveurs (zones arides de Haute-Guinée). – Mesure 7. Nutrition sensible au climat : Promouvoir les cultures biofortifiées (e.g. riz Fe/Zn, Patate Douce à Chair Orange), jardins nutritionnels avec irrigation d'appoint, éducation nutritionnelle et chaîne du froid, au bénéfice de 50 000 ménages en insécurité alimentaire. – Mesure 8. Infrastructures agro-industrielles résilientes : Créer des agropoles/zones industrielles intégrées avec normes climato-résilientes, énergie hybride (solaire + réseau), gestion intégrée de l'eau (recyclage/traitement) et infrastructures multimodales résistantes (corridors de production). – Mesure 9. Chaînes de valeur adaptées : Installer des unités de transformation résilientes (séchage solaire, conservation, conditionnement), des chaînes du froid complètes et des plateformes de commercialisation/collecte avec certifications qualité/traçabilité (bassins céréaliers, bas-fonds rizicoles, pôles maraîchers). – Mesure 10. Intégration mines-agriculture (économie circulaire) : Réhabiliter des sites miniers pour l'agriculture, réutiliser des eaux traitées sous protocoles stricts, mutualiser routes/énergie et mobiliser des fonds de compensation dans les zones minières et péri-minières (Boké, Siguiri). – Mesure 11. Capacités entrepreneuriales : Former 500 PME agro-industrielles à la gestion résiliente, créer des incubateurs par agropole et activer des lignes de financement dédiées (capital-risque, crédit bonifié) pour PME/coopératives. – Mesure 12. R&D et innovation – filière agricole : Déployer des sites pilotes d'agroforesterie et d'Agriculture intelligente face au climat ou AIC (variétés tolérantes, diversification, irrigation efficiente, gestion des sols bas-carbone), former producteurs/agents d'extension, diffuser les conseils via SMS/radios rurales (sites IRAG ; Guinée Forestière, Haute-Guinée, Boké ; national). – Mesure 13. R-D & innovation – filière agri-business : Mettre en place des centres techniques par filière (équipements, conseil), adapter les technologies de transformation au contexte guinéen, assurer veille & transferts technologiques avec IRAG, universités et partenaires régionaux/internationaux.
--	--

	Secteur de l'éducation Le système éducatif guinéen est fortement exposé aux inondations, vents violents, glissements et vagues de chaleur : bâtiments fragiles et mal implantés (drainage absent), interruptions récurrentes des cours, confort thermique dégradé, déplacements de population perturbant la continuité. Les lacunes portent sur l'inventaire national des écoles exposées, la mesure des pertes scolaires/financières et le suivi de l'intégration de l'éducation climatique et WASH dans les curricula. Les capacités restent limitées malgré quelques projets pilotes (ONG/partenaires), d'où le besoin d'un passage à l'échelle supérieure. – Mesure 1. Écoles climato-résilientes : Diagnostiquer les écoles site par site (vent/inondation/glisement) et réhabiliter/construire celles-ci avec des toitures renforcées, plateformes surélevées, un drainage, une ventilation/ombrage, des latrines séparées F/H et des points d'eau WASH, à hauteur de 300 écoles d'ici 2030, et 1 000 d'ici 2035 (Kankan, N'Zérékoré, Kindia, littoral, quartiers précaires). Effectuer des évaluations socio-environnementales avant toutes nouvelles constructions permettant d'avoir des infrastructures résilientes aux aléas climatiques. – Mesure 2. Plans de continuité scolaire : Mettre en place des protocoles « école sûre » multi-aléas, des classes temporaires et des écoles hôtes avec calendriers de rattrapage, des Plans de continuité scolaire actifs dans 100 % des Directions Préfectorales et Communales de l'Éducation et ≥1 site de repli/sous-préfecture (préfectures à aléas récurrents). – Mesure 3. École numérique/radio en crise : Déployer radio-éducation et plateformes mobiles/offline (français et langues locales), kits énergie solaire et prêt de terminaux, avec suivi : 8 régions couvertes et 20 % des collèges équipés d'ici 2030 (rural enclavé, zones inondables/saison des pluies). – Mesure 4. Éducation à l'Environnement, à l'Eau et à l'Hygiène dans les curricula : Intégrer l'éducation à l'environnement, à l'eau et à l'hygiène dans sciences/civique, avec clubs verts/brigades d'hygiène et ressources locales (potabilisation, lavage des mains) avec 50 % des écoles avec club actif d'ici 2035 et curricula primaire/secondaire révisés (priorité aux écoles sans WASH fonctionnel). – Mesure 5. Formation enseignants : Former à la gestion des risques climatiques, premiers secours et leadership des filles ; organiser des exercices d'évacuation/semestre et cartographier les risques climatiques, nommer des enseignants référents dans les écoles à risque et les établissements d'accueil. – Mesure 6. Alerte locale & suivi : Relier météo-hydro-communes-écoles (SMS/WhatsApp, sirènes simples) et tracer les interruptions avec un motif "aléa" dans les systèmes d'information avec 100 % des Directions Préfectorales de l'Éducation connectées au flux d'alerte (régions inondables/glisements). – Mesure 7. Filets et bourses « continuité des filles » : Déployer des cantines/des clubs filles, des bourses de retour en classe et des dispositifs anti-décrochage avec 50 000 filles soutenues/an dans les zones sinistrées par les catastrophes climatiques (ménages pauvres, foyers déplacés). Secteur de la protection sociale, et de la protection de l'enfance et de la famille En Guinée, la récurrence des chocs climatiques fragilise les moyens d'existence (agriculture pluviale, élevage, forêts) et entraîne des besoins fréquents d'assistance, notamment en Haute Guinée et dans les zones sahéliennes, tandis que les aléas perturbent écoles et services sociaux. Face à cette pression, trois priorités s'imposent : bâtir un socle de protection sociale adaptative (capable d'anticiper et d'absorber les crises via des transferts déclenchés par seuils climatiques), améliorer le ciblage grâce au Registre Social Unifié/ANIES et à la cartographie des risques (ménages dirigés par des femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, territoires arides/semi-arides) ; et institutionnaliser l'interface alerte et assistance (alerte précoce interconnectés, protocoles automatiques de déclenchement, articulation avec des assurances indexées comme l'ARC). Les acquis existants (ANIES, registre social, ancrage institutionnel) offrent une base solide pour évoluer vers une protection sociale pleinement sensible au climat. – Mesure 1. Filets sociaux adaptatifs (anticipatifs et post-choc) : Mettre en place des transferts monétaires déclenchés par seuils climatiques (anticipatifs/post-choc), du cash-for-work à co-bénéfices climatiques (reboisement, anti-érosion) et des cantines scolaires dans les zones d'insécurité alimentaire avec 100 000 ménages ciblés d'ici 2030 (femmes cheffes de ménage, jeunes, personnes en situation de handicap). – Mesure 2. Alerte communautaire et déclenchement automatique des aides : Interconnecter le système d'alerte précoce climat-sécheresse-feux avec un réseau d'agents communautaires formés et des protocoles automatiques (paiements/mobil money) pour activer les transferts ; lier au Registre Social Unifié avec 100 % des communes pilotes raccordées et agents formés selon standard national. – Mesure 3. Gestion des risques spécifiques des ménages et moyens d'existence : Mettre en place des réserves de fourrage, des points d'eau d'urgence pastoraux, une assurance bétail indiciaire, des pare-feux/équipements communautaires, un habitat plus résilient (kits) et des sites de relocalisation avec kits d'urgence ; Cibles opérationnelles définies par zone (ex. 50 points d'eau, km de pare-feux/an, couverture assurance progressive). – Mesure 4. Décentralisation et gouvernance locale de la protection sociale : Renforcer au minimum 50 communes (budgets pour la Gestion des Risques de Catastrophes Climatiques, plans communaux de contingence mis à jour annuellement et testés), comités locaux inclusifs (minimum 40 % de femmes), mécanisme de gestion des plaintes communautaire et suivi désagrégué selon le sexe, l'âge et le handicap avec couverture progressive des préfectures à aléas récurrents. – Mesure 5. Transfert de risques paramétriques (ARC) et préparation des
--	--

	décaissements : Adhérer/actualiser la couverture ARC (sécheresse/inondation), définir les plans d'utilisation des fonds pré-approuvés et intégrer les seuils au SAP national pour des décaissements rapides vers les ménages ciblés (police opérationnelle et exercices annuels de simulation à l'échelle nationale/régionale). <u>Infrastructures et aménagement du territoire</u> Les aléas climatiques récurrents (pluies extrêmes, inondations, glissements, vents, chaleur, érosion et submersion côtière) endommagent routes, ponts, ports, bâtiments publics et réseaux, et fragilisent un système électrique de la Guinée, lequel est très hydro-dépendant (variabilité des débits, ensablement des barrages sur le Konkouré). Les inondations récentes ont révélé des vulnérabilités structurelles (drainage sous-dimensionné, urbanisation en zones basses, déboisement des berges, normes et entretien insuffisants) et des coûts élevés de perturbation des services essentiels (eau, santé, télécoms). Les priorités d'adaptation sont d'élever les standards techniques (dimensionnement au régime d'extrêmes, protections de talus, surélévation/ventilation des bâtiments), de planifier (cartographie multi-aléas opposable, plans directeurs de drainage, règles d'occupation des sols) et de sécuriser l'énergie (gestion adaptative des réservoirs, dragage, diversification solaire avec stockage). Elles s'appuient sur un système de données pérenne (inventaire géo-référencé, historique des dommages, coûts/temps de rétablissement), des solutions fondées sur la nature (restauration de mangroves, reboisement de berges) combinées à des ouvrages « gris » ciblés, et une gouvernance multi-niveaux (ANGUCH, ministères, communes) dotée de financements d'entretien et d'un tableau de bord public (intégration des critères climat, normes adoptées, km de routes aux standards de drainage, MW hydro protégés, délais de rétablissement). – Mesure 1. Réforme des marchés publics "climat-compatibles" : Réviser le Code/DAO pour intégrer critères de résilience et le coût du cycle de vie, imposer l'analyse de la vulnérabilité pour les marchés les plus importants, et former les commissions afin que (d'ici 2035) 100 % des marchés concernés intègrent les exigences climat. – Mesure 2. Normes techniques climat-résilientes : Adopter des standards de drainage (pluies extrêmes), protections de talus et prescriptions pour ponts/bâtiments/réseaux afin que tous les nouveaux projets respectent des normes adaptées aux aléas d'ici 2035. – Mesure 3. Drainage urbain et maîtrise des lits majeurs : Mettre à jour les plans directeurs, curer/réhabiliter les collecteurs, protéger/libérer les lits majeurs et combiner bassins de rétention avec des solutions basées sur la nature (reboisement/mangroves) dans les villes prioritaires. Recalibrer et étendre les réseaux de drainage aux normes actualisées, construire des bassins de rétention dimensionnés aux événements extrêmes, désobstruer les emprises inondables et réhabiliter les exutoires naturels pour réduire de 50 % le nombre de personnes affectées par les crues pluviales à Conakry d'ici 2030. – Mesure 4. Sécurisation hydroélectrique : Draguer sélectivement les retenues, restaurer les ripisylves et gérer les réservoirs de façon adaptative pour réduire l'ensablement et sécuriser la disponibilité hydroélectrique (Kaléta, Souapiti, et prochainement Amaria). – Mesure 5. Continuité des services et stocks de 72h : Cartographier les actifs critiques, doter chaque opérateur d'un Plan de Continuité d'Activité testé annuellement et prépositionner les stocks d'intervention (pompes, buses, groupes) pour rétablir rapidement eau/énergie/transports/télécoms. – Mesure 6. Résilience côtière des ports et des zones industrielles : Réaliser des études de submersion et d'érosion, installer des protections ciblées, drainer l'interne des sites et restaurer dunes/mangroves, avec élévation des équipements sensibles à Conakry/Kamsar. – Mesure 7. Mobilité urbaine résiliente et décarbonée : Déployer des corridors de bus rapides, prioriser les bus et la gestion pluviale aux nœuds, aménager des hubs d'échanges et pré-équiper dépôts/terminaux pour l'électromobilité. – Mesure 8. Bâtiments publics et logements résilients : Réhabiliter les toitures et charpentes, rehausser les seuils, améliorer ventilation passive et matériaux, et conduire des audits énergétiques dans les bâtiments administratifs, écoles et centres de santé. – Mesure 9. Micro-réseaux solaires et alimentation de secours : Installer des mini-grids de solaire PV avec stockage pour les sites enclavés/critiques et équiper les services essentiels (notamment hôpitaux) en onduleurs/ATS pour garantir la continuité. – Mesure 10. Système national de données et registre des actifs : Constituer un inventaire SIG des infrastructures avec base dommages/coûts/temps de rétablissement et un tableau de bord public mis à jour annuellement, interopérable avec cadastres, etc. <u>Secteur forestier, biodiversité et aires protégées</u> La Guinée abrite des écosystèmes clés d'Afrique de l'Ouest aujourd'hui soumis à une double pression : climatique (variabilité des pluies, sécheresses, vagues de chaleur, élévation du niveau marin) et anthropique (défrichements, feux tardifs, surexploitation). Il en résulte perte d'habitats, érosion des sols, intrusion saline et fragmentation des corridors, tandis que les aires protégées et le « château d'eau » du Fouta Djallon se dégradent, menaçant la régulation hydrique régionale et la biodiversité endémique. Les priorités d'adaptation portent sur un système de données pérenne, la clarification des droits et la gestion communautaire, la restauration des têtes de sources et ripisylves, la sécurisation des couloirs de transhumance et une gestion intégrée du feu. L'axe central sera l'adaptation fondée sur les écosystèmes, mangroves, agroforesterie, reboisements, corridors, pour cumuler co-bénéfices de carbone, régulation hydrique, réduction des
--	--

	risques (inondations, glissements) et résilience des moyens d'existence, avec une gouvernance inclusive (communautés, femmes, jeunes) et des financements de long terme. Ceci va de pair avec ses engagements en matière de biodiversité. En effet, la Guinée, en tant que partie à la Convention sur la Diversité Biologique, s'est engagée à préserver 30 % de son territoire en aires protégées d'ici 2030. Ce vaste engagement inclut la mise en place d'un réseau de 17 parcs nationaux. – Mesure 1. Conservation et restauration d'écosystèmes clés : Reboiser les têtes de sources/bassins/ripisylves/cordons anti-érosion et restaurer 5 aires protégées avec corridors écologiques et protection stricte des forêts primaires, soit 10 000 ha d'ici 2030, 25 000 ha d'ici 2035 ; plans Aires Protégées mis à jour (PN Haut-Niger, Ziama, Badiar, Monts Nimba, Moyen Bafing, Gambie Falémé, berges du Konkouré, Réserve de Foloningbé). Restaurer et gérer durablement le massif du Fouta Djallon en faisant une zone stratégique prioritaire nationale. – Mesure 2. Restauration des mangroves et protection côtière : Restaurer entre 5 et 10 000 ha de mangroves dégradées, stabiliser les cordons anti-érosion par revégétalisation, créer des zones tampons côtières et mettre en place une gouvernance participative (cartographie communautaire, comités locaux de gestion) pour protéger les quartiers côtiers, périmètres maraîchers et communautés de pêche d'ici 2035, contrôler de l'intrusion saline pour atteindre (Rio Pongo, Nunez, Konkouré ; pêcheurs/rizières). – Mesure 3. Agroforesterie et gestion durable des terres : Déployer un programme « 10 000 exploitations » (systèmes agroforestiers fixateurs d'azote, semences/plantules) avec 500 agents d'extension formés, 10 000 exploitations en 2030, 25 000 en 2035 dont plus de 30 % dirigées par des femmes (Guinée Forestière & zones savane-forêt). – Mesure 4. Gestion du feu et des conflits homme-faune/agro-pastoraux : Mettre en place un système d'alerte des feux (satellite + réseau communautaire), réaliser des pare-feux et brûlages précoces, activer comités de médiation et dispositifs de compensation avec 50 comités actifs en 2030, 100 en 2035, et plus de 1 500 km de pare-feux cumulés (savanes nord, périphéries d'AP ; éleveurs transhumants, agriculteurs). – Mesure 5. Gouvernance locale et droits d'usage : Mettre en place des comités de gestion forestière (de 50 à 100), conventions locales d'usage et accords de partage de bénéfices (PFNL/écotourisme), avec sécurisation foncière, dont plus de 50 comités/50 conventions d'ici 2030, puis 100/30 accords d'ici 2035 (territoires riverains d'AP & forêts classées ; femmes/jeunes). – Mesure 6. Suivi scientifique et inventaires : Réaliser un Inventaire Forestier National (IFN) quinquennal, suivre la biodiversité (espèces sentinelles), mettre en place un MRV carbone (IPCC + allométrie) et conduire des études de vulnérabilité — IFN 2025-2030-2035, 100 % des AP avec protocole biodiversité, 1 portail public de données. Secteur minier et des industries extractives Le secteur extractif guinéen concentré sur la bauxite (Boké), l'or (Siguiri-Mandiana) et le fer (Simandou) demeure hautement vulnérable aux aléas climatiques : inondations extrêmes provoquant érosion, ensablement et dégradation des infrastructures à Boké ; contaminations et conflits d'usage de l'eau en zones aurifères ; glissements de terrain à Simandou. Ces risques altèrent opérations minières, qualité de l'eau et de l'air, terres agricoles et santé des communautés riveraines. Les priorités d'adaptation incluent : cartographie des aléas et actifs exposés ; renforcement des normes de résilience des ouvrages miniers ; gestion intégrée des eaux ; plans communautaires d'adaptation (eau potable, santé, pistes) ; suivi environnemental renforcé (MRV) ; et mobilisation de financements climat (contenu local, fonds de compensation, GCF/FEM) pour garantir la pérennité de ce secteur stratégique. – Mesure 1. Gestion intégrée des eaux pluviales sur sites miniers : Réaliser des diagnostics hydrauliques actualisés, dimensionner les bassins de rétention aux événements extrêmes, installer trappes à sédiments et réseaux de drainage doublés, revégétaliser les talus et mettre en œuvre un plan « zéro débordement » sur 100 % des sites majeurs d'ici 2035 (Boké-bauxite, Siguiri/Mandiana-or, Simandou-fer). – Mesure 2. Sécurisation des digues et bassins de résidus/stériles : Conduire des audits de stabilité probabilistes annuels, installer une instrumentation en continu (piézomètres, inclinomètres), rehausser et blinder les ouvrages critiques, et déployer protocoles d'alerte et plans d'urgence avec exercices réguliers pour remédier 100 % des bassins à risque d'ici 2035. – Mesure 3. Résilience des infrastructures minières et logistiques : Recalibrer 1 000 km d'ouvrages routiers/ferrés (dalots, buses, pontets) aux normes climatiques actualisées, stabiliser versants et plateformes, renforcer les terminaux portuaires (Kamsar) et assurer la redondance énergétique/eau sur les chaînes logistiques critiques mines-ports d'ici 2035. – Mesure 4. Restauration écologique des bassins versants : Reboiser 25 000 ha (2035), restaurer 500 km de galeries forestières et berges, installer zones tampons ripariennes, ouvrages anti-érosion et d'écrêtement en amont des sous-bassins impactés par le ruissellement et la mobilisation sédimentaire. Végétaliser ou restaurer les sites miniers dégradés. – Mesure 5. Eau potable et santé environnementale des communautés : Déployer des systèmes d'Alimentation en Eau Potable (AEP) résilients (forages profonds, chloration), contrôler la qualité de l'eau, réhabiliter pistes rurales, établir mécanismes de grief et filets de sécurité pour desservir 200 000 personnes (2030) et éliminer les maladies hydriques liées aux rejets miniers dans les communautés riveraines
--	---

	(Boké, Siguiri, Mandiana, Kérouané). – Mesure 6. Cartographie, surveillance et MRV : Cartographier les aléas et actifs exposés à l'échelle préfectorale (Lidar/photogrammétrie), déployer réseaux pluviométriques et piézométriques, accréditer 4 laboratoires régionaux (eau/air/sols) et instaurer un portail de données publiques pour 100 % des grands projets miniers d'ici 2035. – Mesure 7. Gouvernance, normes de résilience et financement climat : Adopter un code national de résilience pour les infrastructures minières, intégrer des clauses « <i>no net harm</i> » eau/sédiments, créer des fonds de compensation pour adaptation locale, former cadres techniques et signer 4 accords-cadres « adaptation » avec les opérateurs et PTF. Secteur industriel Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement industriel de la Guinée (PNDIG 2022-2040), il est prévu le développement de Zones Industrielles et Parcs industriels. Cet instrument vise à assurer la poursuite de la mise en œuvre de zones industrielles, la création, le développement des villages artisanaux dans toutes les régions et de parcs agro-industriels. Il s'agit aussi d'élaborer une stratégie de mise en œuvre des plans directeurs pour la conception, la mise en place et la gestion des parcs industriels, de soutenir les sociétés de gestion des zones et des parcs et de fournir un soutien au développement de "<i>business models</i>" dans plusieurs secteurs porteurs. – Mesure 1 : Améliorer l'efficacité de la gestion des ressources et réduire la pollution et l'impact de l'industrie sur l'environnement (Terre, Air, Eau, Bruit, Biodiversité, etc.). – Mesure 2 : le suivi régulier de l'application des engagements par les promoteurs dans les unités industrielles permet de compenser l'impact négatif de la mise en œuvre de la PNDIG 2022-2040 et la sauvegarde de l'environnement par la réduction des émissions de GES et la gestion des déchets industriels Secteur zones côtières, maritimes & milieux portuaires La frange littorale guinéenne (Conakry, Forécariah, Boffa, Kamsar) cumule élévation du niveau marin, érosion des cordons littoraux et intrusions salines, tandis que l'imperméabilisation urbaine et un drainage sous-dimensionné amplifient les crues pluviales. Les risques pèsent sur les ports/industries, les quartiers côtiers denses et les périmètres « agro-mangroviens », avec des impacts sanitaires, économiques et sociaux. Les priorités combinent les solutions basées sur la nature (mangroves/dunes/zones tampons), protections grises ciblées pour les actifs critiques, alerte précoce de submersion et préparation d'urgence, ainsi qu'une planification spatiale opposable (cartes 2030/2050, zonage d'inconstructibilité/recul) appuyée par des données fines (altimétrie/bathymétrie, marégraphes, suivi piézométrique-salinité). – Mesure 1. Cartographie multi-aléas et zonage côtier réglementaire : Réaliser une altimétrie/bathymétrie fine du littoral, installer des marégraphes permanents et un réseau piézométrique de suivi de l'intrusion saline, cartographier les aléas (submersion, érosion, inondation) aux horizons 2030/2050, et inscrire les zones d'inconstructibilité et de recul dans les POS/SDAT et règlements d'urbanisme de Conakry, Forécariah, Boffa et Kamsar d'ici 2028. – Mesure 2. Restauration des mangroves et solutions fondées sur la nature : voir Secteur forestier, biodiversité et aires protégées, Mesure 2. – Mesure 3. Remise à niveau du drainage urbain et gestion des eaux pluviales : voir Infrastructures et aménagement du territoire, Mesure 3. – Mesure 4. Protection des infrastructures portuaires et stratégiques : Rehausser et blinder les quais et plateformes portuaires (Conakry, Kamsar), sécuriser les tronçons critiques de la RN1 et des centrales électriques côtières par ouvrages de protection (digues, enrochements, brise-lames), assurer la redondance des services essentiels (eau/énergie/santé) et tester la continuité opérationnelle par exercices annuels d'ici 2030. – Mesure 5. Systèmes d'alerte précoce et préparation d'urgence côtière : Interfacer les systèmes d'alerte submersion/érosion/inondation au système d'alerte précoce national, installer des sirènes et dispositifs communautaires, élaborer des plans d'évacuation et de relocalisation préventive pour les quartiers à très haut risque, et mener des exercices de simulation tri-annuels avec les communautés côtières. – Mesure 6. Normes de construction résiliente et contrôle de l'urbanisation littorale : Adopter et faire appliquer un code de construction en zone inondable/côtière (surélévation, fondations adaptées, matériaux résistants), interdire les nouvelles constructions en zones à risque cartographiées, former les services techniques municipaux et déployer un système de contrôle/sanction effectif dans les 4 préfectures côtières d'ici 2027. – Mesure 7. Financement mixte et valorisation carbone bleu : Mobiliser des financements publics, bailleurs et mécanismes climat, développer des projets de carbone bleu (crédits mangroves) pour l'autofinancement de la restauration côtière, et créer un fonds local d'adaptation côtière alimenté par les redevances portuaires et industrielles d'ici 2028.
(d) Besoins de mise en œuvre et de soutien des Parties en développement, et fourniture de soutien à celles-ci ;	La mise en œuvre de la CDN 3.0 de la Guinée nécessite une mobilisation financière substantielle estimée à environ 8,4 milliard USD sur la période 2026-2035. Ceci est réparti entre les secteurs prioritaires suivants, avec des estimations étalées sur toute la période: Santé et hygiène publique : Systèmes d'alerte précoce santé-climat, infrastructures sanitaires résilientes, accès aux soins en zones vulnérables, hôpitaux plus résilients aux impacts des changements climatiques.

	<u>Eau, assainissement et hygiène</u> : Investissements hydrauliques structurants (stations hydro-climatiques, comités de bassins, plans de gestion, infrastructures WASH). <u>Agriculture et agro-industrie</u> : Irrigation résiliente, semences adaptées, services climatiques, infrastructures post-récolte, agropoles, chaînes de valeur. <u>Éducation</u> : Ecoles climato-résilientes, plans de continuité scolaire, radio/numérique de crise, curricula environnementaux, formation enseignants. <u>Protection sociale, protection de l'enfance et de la famille</u> : Filets sociaux adaptatifs couvrant 100 000 ménages, systèmes d'alerte communautaires, assurance indicielle, décentralisation. <u>Infrastructures et aménagement du territoire</u> : Drainage urbain, résilience routière, bassins hydro, protection côtière ports, mobilité urbaine, bâtiments résilients, micro-réseaux solaires. <u>Forêts, biodiversité et aires protégées</u> : Reboisement 25 000 ha, restauration mangroves ≥5 000 ha, agroforesterie, gestion du feu, gouvernance locale, aquaculture. <u>Secteur minier et industries extractives</u> : Gestion des eaux pluviales, sécurité des digues, résilience des infrastructures minières et logistiques, restauration des bassins versants, eau communautaire. <u>Zones côtières, maritimes, ressources halieutiques et milieux portuaires</u> : Cartographie multi-aléas, étude de diagnostic des 350 km de la zone côtière guinéenne, restauration mangroves, ouvrages de protection, drainage urbain côtier, systèmes d'alerte submersion, développement de la pisciculture agro-écologique. <u>Gestion des flux migratoires liés aux catastrophes climatiques</u> : Campagnes d'information destinées aux filles et aux femmes sur les risques liés à la migration irrégulière, valorisation des alternatives d'emploi vert et de formation en zones à risque climatique, renforcement des capacités locales de prévention et de gestion des déplacements de population déclenchés par les aléas hydrométéorologiques (inondations, glissements de terrain, sécheresses), et intégration du nexus mobilité-climat dans les systèmes d'alerte précoce et les plans communaux d'adaptation. Un Plan national d'investissement et de mobilisation du financement climatique pour l'adaptation, piloté par le MEDD en coopération avec le MEF et les PTF, est prévu en 2026 pour opérationnaliser la CDN. Il détaillera l'intégration du volet adaptation dans les budgets nationaux et les Plans Annuels d'Opération (PAO) sectoriels, et mobilisera des mécanismes de financement innovants tels que : les dispositifs de transfert de risques climatiques (assurances indicielles pour les cultures pluviales et le bétail face aux sécheresses, mécanismes de couverture des pertes agricoles liées aux inondations), les instruments de financement préventif (facilités de crédit contingent activables en cas de catastrophe naturelle, obligations catastrophe pour reconstituer rapidement les infrastructures endommagées), et les fonds dédiés aux pertes et dommages permettant d'indemniser les communautés vulnérables touchées par les impacts climatiques irréversibles (érosion côtière, salinisation des terres, déplacements forcés).
(e) Mise en œuvre des actions et plans d'adaptation, y compris : (i) Progrès et résultats obtenus ; (ii) Efforts d'adaptation des pays en développement à des fins de reconnaissance ; (iii) Coopération pour renforcer l'adaptation aux niveaux national, régional et international, selon qu'il convient ; (iv) Obstacles, défis et lacunes liés à la mise en œuvre de l'adaptation ; (v) Bonnes pratiques, enseignements tirés et partage d'informations ; (vi) Suivi et évaluation	La Guinée articule l'adaptation climatique autour d'un double levier sectoriel (santé, eau/WASH-gestion intégrée des ressources en eau, agriculture/nutrition, éducation, protection sociale, infrastructures, forêts et aires protégées, littoral/ports, mines) et transversal (normes techniques, marchés publics « climat-compatibles », systèmes d'alerte, données, ktCO₂e et MRV). L'intégration progresse dans les plans nationaux et locaux (SNCC, PNE, SNRRC 2024-2030), avec des avancées notables en gestion de l'eau (réseau hydro-climatique, SIG, gouvernance de bassin), agriculture intelligente face au climat (irrigation efficiente, semences tolérantes, services climatiques), résilience des infrastructures (drainage urbain, normes, continuité 72 h) et écoles climato-résilientes. Un PNA est engagé, et les stratégies sectorielles se précisent (santé, éducation, protection sociale, littoral). La mise en œuvre reste cependant freinée par des capacités techniques limitées, des ressources financières insuffisantes, des coordinations inter-institutionnelles encore perfectibles et des lacunes de données (altimétrie/bathymétrie côtière, inventaires d'expositions, suivi coûts/pertes). Des écarts persistent entre recherche et décision, dans le suivi des effets d'adaptation et le traçage pertes & dommages. Pour la suite, la Guinée vise une montée en puissance des investissements (mécanismes de financement mixte, assurance paramétrique, accès aux fonds climat, renforcement des capacités et de la coordination (État/collectivités/opérateurs/OSC) et intégration systématique de l'adaptation dans les politiques : plans d'infrastructures climato-résilientes, réformes du secteur santé (alerte précoce santé-climat, recherche liens santé-climat, WASH, etc.), filets sociaux adaptatifs déclenchés par seuils, et systèmes d'alerte précoces connectés aux services de base, avec une attention prioritaire aux populations vulnérables (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, ménages pauvres, zones côtières et sahéliennes). Les efforts guinéens s'alignent sur l'Accord de Paris et l'Objectif mondial d'adaptation. Le

	pays s'appuie sur des partenariats internationaux pour la préparation des projets et la coopération technique. Le secteur privé, notamment minier et agro-industriel, est de plus en plus mobilisé (normes d'adaptation dans permis/EIE, co-investissements d'infrastructures, chaînes de valeur résilientes). Les principaux obstacles tiennent au financement d'adaptation (volume et prévisibilité), aux capacités institutionnelles & privées, à une application locale hétérogène (entretien des actifs, urbanisme en zones à risque) et au manque d'incitations pour l'investissement privé en résilience. Pour y répondre, la Guinée prévoit d'outiller les communes, d'améliorer l'intégration intersectorielle (eau-santé-agri-urbanisme) et d'opérationnaliser le PNA (programmation pluriannuelle, pipeline « prêt à financer »). Parmi les réussites : le passage aux marchés publics « climat-compatibles » (coût du cycle de vie, analyses de vulnérabilité), les projets pilotes d'adaptation basée sur les écosystèmes (mangroves/berges, têtes de sources), la montée en puissance des Plan de Continuité Scolaire dans l'éducation, le lien santé-climat, etc. Enfin, la Guinée envisage de mettre en place un dispositif robuste de suivi-évaluation : cadre MRV commun (indicateurs harmonisés, désagregés selon le sexe, l'âge et le handicap, mécanisme de plaintes), interopérabilité des systèmes (santé, éducation, eau), et revues annuelles avec ajustement selon une gestion adaptative. L'objectif est d'assurer des bilans réguliers, transparents et fondés sur les données, afin de réorienter promptement les stratégies au regard des risques émergents et des nouvelles informations climatiques.
(f) Actions d'adaptation et/ou plans de diversification économique générant des co-bénéfices d'atténuation.	<u>Approche intégrée adaptation-atténuation.</u> La Guinée prévoit d'intégrer systématiquement la recherche de co-bénéfices d'atténuation : toutes les mesures d'adaptation prioritaires de la CDN génèrent des réductions d'émissions et un renforcement de la séquestration carbone, avec une estimation comprise entre 1,5 et 2,5 MtCO₂e cumulés sur la période 2026-2035, tout en diversifiant l'économie, créant des emplois verts et renforçant la résilience des communautés vulnérables. Ces actions articulent solutions fondées sur la nature, transformation des systèmes productifs et infrastructures bas-carbone, maximisant ainsi les synergies entre adaptation et atténuation. <u>Restauration écosystémique et carbone forestier.</u> Le programme de restauration de 25 000 ha de forêts et bassins versants (Fouta Djallon / dorsale guinéenne, etc.) et de 5 000 ha de mangroves côtières constitue des co-bénéfices d'atténuation significatifs. Ces écosystèmes restaurés régulent simultanément les débits hydriques, protègent contre l'érosion et les submersions côtières, soutiennent les pêcheries artisanales et génèrent des revenus par la valorisation de produits forestiers non ligneux et les crédits carbone bleu. <u>Agroforesterie et agriculture climato-intelligente.</u> L'intégration d'arbres dans les systèmes de culture (10 000 exploitations couvrant environ 20 000 ha d'ici 2030, 25 000 exploitations et plus de 50 000 ha d'ici 2035) améliorera la fertilité des sols, diversifiera les revenus et réduira la pression sur les forêts naturelles. La diffusion de pratiques d'agriculture climato-intelligente (assolement, compost, paillage, irrigation déficitaire contrôlée) auprès de 100 000 producteurs (2030) puis 200 000 (2035), couplée à l'adoption de variétés tolérantes, réduira la déforestation par défrichement agricole et améliore les rendements de 15-30 %. La gestion améliorée du feu réduira les émissions par diminution des surfaces brûlées en feux tardifs. Ces mesures créeront des emplois ruraux et amélioreront la sécurité alimentaire. <u>Diversification énergétique et infrastructures bas-carbone.</u> Le déploiement de micro-réseaux solaires avec stockage en sites enclavés et pour les infrastructures critiques (santé, éducation, eau), couplé à l'introduction progressive des premiers véhicules électriques à Conakry (2030), réduira la dépendance aux combustibles fossiles. La sécurisation de la production hydroélectrique (dragage de 5-10 Mm³ de sédiments, reboisement des bassins versants amont) maintiendra une disponibilité d'environ 95 % de cette source renouvelable représentant 76 % du mix national, évitant le recours accru aux centrales thermiques. La construction d'écoles et de bâtiments publics selon des normes de ventilation passive et d'efficacité énergétique réduira les besoins de refroidissement mécanique. Ces investissements généreront des emplois dans les énergies renouvelables, le BTP durable et les transports propres. <u>Diversification économique et agro-industrie durable.</u> Le développement de quatre agropoles intégrés (Haute-Guinée, Guinée Forestière, Moyenne-Guinée, Guinée Maritime) structurés autour de chaînes du froid solaires, d'unités de transformation et d'infrastructures de stockage climato-résilientes transformera les filières agricoles tout en réduisant les pertes post-récolte de 30 % à 10-15 %. Cette réduction équivaut à éviter le gaspillage de production et les émissions associées (production, transport, décomposition). L'intégration mines-agriculture (réhabilitation de sites miniers, usage d'eaux traitées, infrastructures partagées) et le développement de 200-500 PME agro-industrielles formées en gestion résiliente créeront entre 5 000 et 15 000 emplois verts (2030-2035) dans des secteurs à faible intensité carbone. Ceci diversifiera l'économie au-delà de l'extraction minière et réduira la vulnérabilité structurelle du pays. <u>Gouvernance climat et financement innovant.</u> La Guinée mobilisera les mécanismes de financement carbone (marché volontaire et Article 6 de l'Accord de Paris) pour générer des revenus additionnels à partir de la restauration de mangroves (carbone bleu), du reboisement et de l'agroforesterie, avec certification selon les standards internationaux.
(g) Contribution des actions d'adaptation à d'autres cadres et/ou conventions internationales.	<u>Objectifs de Développement Durable (ODD) 2030.</u> Les actions d'adaptation contribuent directement à multiples ODD : les mesures d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture et de la protection sociale ciblent les ODD 1 et 2 (pauvreté, faim) ; les mesures dans les secteurs de la santé et l'eau/assainissement renforcent les ODD 3 et 6 ; les mesures d'adaptation dans l'éducation soutiennent l'ODD 4 ; les quotas genre avancent l'ODD 5 ; la création de 5 000-15 000 emplois verts contribue à l'ODD 8.

	Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et Cadre de Kunming-Montréal. La restauration de 25 000 ha de forêts, 5 000 ha de mangroves et la mise à jour de 5 aires protégées s'alignent sur les objectifs 2 (restauration 30 % écosystèmes dégradés) et 3 (conservation 30 % zones terrestres). Les 50-100 comités communautaires avec conventions d'usage et partage de bénéfices, la gestion du feu (réduction 30-50 % surfaces brûlées) et l'agroforesterie (10 000-25 000 exploitations) mettent en œuvre l'objectif 22 sur l'équité et réconcilient production et conservation. Convention sur la Lutte contre la Désertification (CNULD) et Neutralité en Dégradation des Terres (NDT). De même, le reboisement (25 000 ha), la stabilisation de berges (500 km), l'agroforesterie (20 000-50 000 ha) et la restauration de mangroves (5 000 ha) visent la NDT. La réhabilitation/aménagement de 35 000 ha irrigués, les mesures anti-érosion dans bassins versants, la gestion intégrée du feu et la sécurisation foncière (≥50 conventions locales) inversent la dégradation. Le suivi s'appuie sur les IFN quinquennaux, la télédétection et les parcelles permanentes. Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe 2015-2030. Les infrastructures résilientes, le drainage urbain, la protection côtière et la réhabilitation d'écoles et de bâtiments réduiront l'exposition (Priorité 3). Les systèmes d'alerte précoce couvrant 60-100 % des populations vulnérables opérationnalisent la Priorité 2. La formation de 1 500 agents santé, 30 000 enseignants et 500 agents forestiers renforce les capacités (Priorité 1). Les plans de continuité pour 60-100 % des infrastructures critiques et le système MRV avec registre des actifs assurent le suivi des cibles Sendai. Agenda 2063 de l'Union Africaine et stratégies CEDEAO. La restauration du Fouta Djallon (château d'eau régional) et l'opérationnalisation de comités de bassins transfrontaliers renforcent la sécurité hydrique/énergétique régionale (Aspiration 1 UA). La sécurisation de 10-20 corridors de transhumance avec protocoles transfrontaliers s'aligne sur les stratégies CEDEAO/CILSS de gestion de la mobilité pastorale. Les 4 agropoles et la diversification économique (5 000-15 000 emplois) réduisent la dépendance aux exportations brutes. L'arrimage à ARC et les assurances indicelles (50 000-120 000 exploitants) s'inscrivent dans les initiatives continentales de transfert de risques. Déclaration de Kampala (KDMECC) et cadres migration-climat. Reconnaisant que 41 % des ménages ruraux citent la migration comme adaptation et 85,3% des migrants urbains relient leur départ aux aléas climatiques, la CDN intègre le nexus mobilité-climat : prévention des déplacements forcés (investissements zones à risque), transformation des mobilités en résilience (emplois verts, formation), protection sociale adaptative pour déplacés, sites de relocalisation avec services, plans d'évacuation côtière. La coopération régionale sur mobilité transfrontalière, gestion de la transhumance et accès aux mécanismes pertes et dommages met en œuvre Kampala. La collecte systématique de données mobilité-climat dans le MRV informera les processus internationaux.
(h) Adaptation sensible au genre et savoirs traditionnels, autochtones ou locaux.	La CDN 3.0 de la Guinée adopte une approche résolument sensible au genre et inclusive, tout en valorisant les savoirs locaux (agroécologie paysanne, co-gestion des mangroves, transhumance, construction vernaculaire, alerte communautaire). Elle s'aligne sur la Politique Nationale Genre III (2025–2029), la SNRRC 2024–2030, la SNCC et le PNE. Les garde-fous transversaux comprennent la désagrégation SADD, un GRM multicanal sensible au genre/VBG-SEAH, l'accessibilité universelle des équipements, et une participation de plus de 40 % de femmes dans les comités, appuyées par des formations dédiées. 1) Renforcer les politiques sensibles au genre et à la jeunesse. Intégrer des analyses genre dans tous les projets d'adaptation ; garantir la participation effective des femmes (≥40 %) aux organes de décision (comités de bassin, comités de gestion des AP, conseils communaux), y compris en zones rurales, sahéniennes et littorales. Renforcer la résilience des enfants face aux changements climatiques en atténuant leurs impacts aggravés sur la santé physique et mentale, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'accès à l'éducation et le développement global. 2) Services climato-résilients ciblant femmes & filles. Concevoir des investissements WASH, santé (maternité sous chaleur, SAP santé-climat relié à DHIS2) et éducation (PCS, kits dignité, sanitaires séparés) répondant aux vulnérabilités spécifiques, y compris lors de relocalisations post-crise. 3) Emplois verts et diversification inclusive. Déployer des formations/entrepreneuriat féminin dans les énergies renouvelables, la restauration des écosystèmes (mangroves, ripisylves), l'écotourisme, l'agro-transformation, en levant les barrières à l'emploi (crèches, mobilité, accès au crédit/assurance). 4) Préserver et intégrer les savoirs traditionnels. Documenter et intégrer : banquettes anti-érosion/cordons pierreux et protection des têtes de sources (Fouta Djallon), riziculture de mangrove et plantation de palétuviers, médiation coutumière sur les couloirs de transhumance. Inclure des analyses sensibles à l'enfance (nutrition, scolarité, santé, bien-être psychosocial) face aux vagues de chaleur/sécheresses. 5) Renforcement des capacités locales & éducation climatique. Former collectivités, services techniques, OSC et leaders communautaires (genre, inclusion) ; intégrer environnement, eau et hygiène et les compétences vertes dans les curricula et l'éducation non formelle. 6) Suivi-évaluation sensible au genre/âge/handicap. Mettre en place des cadres S&E avec SADD (sexe/âge/handicap) et GRM accessible ; suivre l'accès aux services, l'adoption des pratiques (CSA/AIC), l'emploi féminin/jeunes, les revenus PFNL, les jours de classe perdus des filles, et publier des bilans annuels.

	7) Inclusion du handicap (tous secteurs). Appliquer le design universel aux infrastructures d'eau, d'éducation, de santé et de transport ; garantir l'accessibilité physique et informationnelle en situation d'aléas extrêmes et lors de relocalisations (signalétique, rampes, formats audio/visuels). 8) Systèmes d'alerte, abris et santé accessibles. Rendre les SAP (pluie/crue/chaleur/submersion) inclusifs : messages multilingues et multi-canaux, abris et services de santé adaptés aux besoins de mobilité/sensoriels des PSH ; intégrer les personnes handicapées à la planification d'urgence. Mise en œuvre & partenariats. Budgets fléchés "genre & inclusion" dans chaque programme ; co-financement avec les communes ; mobilisation de FVC/FEM, assurances paramétriques (ARC), finance bleue/carbone et PPP favorisant l'entrepreneuriat féminin/jeunes ; redevabilité via SADD + GRM et revues publiques annuelles.
--	--

Sigles et abréviations

ABN — Autorité du Bassin du Niger ; **AEP** — Alimentation en Eau Potable ; **AFAT** — Agriculture, Foresterie et autres Affectations de Terres ; **AIC** — Agriculture intelligente face au climat ; **ANIES** — Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale ; **ANASA** — Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires ; **AP** — Aires protégées ; **ARC** — *African Risk Capacity* (Mutuelle panafricaine de gestion des risques) ; **AR5/AR6** — 5^e/6^e rapport d'évaluation du GIEC.

BAU — Business As Usual (scénario de référence) ; **BUR-1** — Premier Rapport Biennal Actualisé.

CCNUCC — Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; **CDB** — Convention sur la diversité biologique ; **CEDEAO** — Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; **CH₄** — Méthane ; **CMIP6** — *Coupled Model Intercomparison Project Phase 6* ; **CNULD** — Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ; **CO₂** — Dioxyde de carbone ; **COP-30** — 30^e Conférence des Parties ; **CSA** — *Climate-Smart Agriculture* (terme anglais pour AIC).

DHIS2 — *District Health Information System 2* ; **DNM** — Direction Nationale de Météorologie ; **DNPNC** — Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques.

EIE — Étude d'Impact Environnemental ; **ETF** — Cadre de Transparence Renforcé (Enhanced Transparency Framework) ; **EX-ACT** — Environmental eXternalities Accounting Tool (FAO).

FAO — Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ; **FEM** — Fonds pour l'Environnement Mondial ; **FNUAP** — Fonds des Nations Unies pour la population ; **FREL** — *Forest Reference Emission Level* (Niveau de référence des émissions forestières) ; **FVC** — Fonds Vert pour le Climat.

GACMO — *Greenhouse Gas Abatement Cost Model* ; **GES** — Gaz à effet de serre ; **GIEC** — Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ; **GRM** — Mécanisme de gestion des griefs (*Grievance Redress Mechanism*) ; **GST** — *Global Stocktake* (Bilan mondial).

HFC — Hydrofluorocarbures.

ICTU — Informations visant à faciliter la Clarté, la Transparence et la Compréhension ; **IFN** — Inventaire Forestier National ; **IPPU** — Procédés industriels et utilisation des produits ; **IRAG** — Institut de Recherche Agronomique de Guinée ; **ITC** — Instrument de Tarification du Carbone.

KDMECC — *Kampala Declaration on Migration, Environment and Climate Change* (Déclaration de Kampala sur Migration, Environnement et Changement Climatique).

LIDAR — *Light Detection And Ranging* (télédétection).

MEDD — Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; **MEF** — Ministère de l'Economie et des Finances ; **MSHP** — Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ; **MRV** — Mesure, Rapportage et Vérification.

N₂O — Protoxyde d'azote ; **NDC** — *Nationally Determined Contribution* (angl.) ; **NDT** — Neutralité en Dégradation des Terres ; **NF₃** — Trifluorure d'azote ; **NIR-4** — 4^e Rapport national d'inventaire.



ODD — Objectifs de Développement Durable ; **OIM** — Organisation Internationale pour les Migrations ; **OMVG** — Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie ; **OMVS** — Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal ; **OMS** — Organisation Mondiale de la Santé ; **ONUDI** — Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel ; **PAM** — Programme Alimentaire Mondial ; **PNUD** — Programme des Nations Unies pour le Développement.

PAO — Plan Annuel d'Opération ; **PAF** — *Partnership Action Fund* ; **PFC** — Perfluorocarbures ; **PFNL** — Produits Forestiers Non Ligneux ; **PIB** — Produit Intérieur Brut ; **PNA** — Programme National d'Adaptation ; **PNDIG** — Politique Nationale de Développement Industriel de la Guinée ; **PNE** — Politique Nationale de l'Environnement ; **POS** — Plans d'Occupation des Sols ; **PRG (GWP)** — Potentiel de Réchauffement Global ; **PRI** — Programme de Référence Intérimaire ; **PSH** — personnes en situation de handicap ; **PTF** — Partenaires Techniques et Financiers ; **PV** — Photovoltaïque.

SADD — Données désagrégées par Sexe, Âge et Handicap ; **SAP** — Système d'Alerte Précoce ; **SDAT** — Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire ; **SNRRC** — Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes ; **SNCC** — Stratégie Nationale sur le Changement Climatique ; **SF₆** — Hexafluorure de soufre.

REDD+ — Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts + conservation des stocks de carbone forestier, gestion durable des forêts et accroissement des stocks de carbone forestier.

TIC — Technologies de l'Information et de la Communication.

UA — Union Africaine ; **UTCATF** — Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie.

VBG-SEAH — Violences Basées sur le Genre / *Sexual Exploitation, Abuse and Harassment*.

WASH — *Water, Sanitation and Hygiene* (Eau, assainissement et hygiène).

Mot de remerciements

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) exprime sa profonde gratitude à la Banque mondiale et au Système des Nations Unies, en particulier au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), pour leur appui précieux et leur accompagnement décisif tout au long du processus de révision de la CDN 3.0.

Le MEDD adresse également ses sincères remerciements à l'ensemble des acteurs, incluant les représentants des institutions gouvernementales, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les organisations de la société civile guinéenne, dont les contributions ont été essentielles à l'élaboration de ce document.

Octobre 2025, Conakry, République de Guinée.





Guinée



CDN 3.0 de la République de Guinée
Octobre 2025